

En hommage aux migrant(e)s victimes des politiques migratoires européennes ayant affronté la mer à bord d'embarcations de la dignité pour fuir leurs conditions économiques et sociales .

Sommaire

I- Les migrants disparus en mer en 2011.....	(4)
1- L'émigration par la mer qui a suivi le 14 janvier 2011.....	(5)
Un contexte tunisien favorable à l'émigration.....	(6)
Le profil socio-économique des disparus.....	(7)
L'âge	(7)
Le gouvernorat et le lieu de résidence	(8)
La catégorie socioprofessionnelle (CSP).....	(9)
La politique de la Tunisie et des pays de l'Union Européenne. en matière migratoire.....	(9)
La législation tunisienne et les accords signés par la Tunisie en matière migratoire.....	(10)
Les dispositifs de contrôle du canal de Sicile.....	(10)
2. Les actions des familles et le soutien du FTDES.....	(13)
L'accompagnement des familles par le FTDES.....	(13)
Les échanges entre le FTDES et le gouvernement concernant les familles de disparus.....	(13)
Les réactions de la presse.....	(14)
Les réactions de la communauté universitaire.....	(15)
Les réactions des familles de disparus.....	(15)
Les manifestations publiques de revendications des familles en Tunisie et en Europe.....	(15)
3. Recommandations.....	(18)
Références	(20)
Articles de presse.....	(20)
Communiqués	(21)
Cartes.....	(21)
Vidéos.....	(21)
Sites et pages utiles	(22)
Parmi les immigrés disparus en 2011.....	(23)
Photos des personnes: parmi les morts au large de l'île de Karkenah.....	(60)
Annexes.....	(61)
Annexe 1 : Lettre du FTDES au Président de l'Assemblée Constituante.....	(62)
II- Les migrants disparus en mer en 2012.....	(68)
1. L'émigration maritime en 2012 depuis la Tunisie.....	(69)
2. L'incident maritime des 6 et 7 septembre 2012 au large de l'îlot de Lampedusa.....	(71)
3. Les disparitions du 9 novembre 2012 au large de Haouariya.....	(74)
4. Réactions du FTDES.....	(76)
5. Conclusions et recommandations :	(80)
Annexes.....	(82)
Références.....	(93)
Liste des disparus du 7 septembre 2012.....	(96)
Liste des disparus du 9 novembre 2012.....	(99)
III- Plus de 200 boat-people meurent des suites de tirs et d'un regard des secours.....	(100)

-I- Les migrants disparus en mer en 2011

L'émigration depuis la Tunisie vers l'Europe touche tous les milieux de la société tunisienne. La Tunisie constitue, avec la Turquie, l'un des points de départ les plus importants pour entrer en Europe. Selon l'agence européenne de contrôle des frontières (Frontex), 64 261 personnes ont traversé le canal de Sicile par la mer en 2011¹ dont 27 864 Tunisiens partis de différents points des 1300 km de côtes tunisiennes (notamment des environs de Zarzis, Sfax et Monastir). D'après nos estimations, jusqu'à 40 000 Tunisiens auraient franchi le canal de Sicile vers l'Italie durant l'année 2011, sans que des données statistiques permettent aujourd'hui de vérifier ce chiffre. Durant cette même année 2011, plus de 1500 personnes sont mortes ou ont disparu en mer², certaines sources parlent même de plus de 2000 morts et disparus³. Parmi eux, le nombre de Tunisiens serait de 1000⁴, selon le Forum Tunisien pour les Droits Économiques et Sociaux (FTDES)⁵.

Les familles de ces derniers se sont mobilisées, ont manifesté et pour certaines porté plainte, pour que toute la lumière soit faite par les autorités tunisiennes et européennes sur ces disparitions. Il s'agit de faire prendre au gouvernement tunisien ses responsabilités en terme de transparence vis-à-vis de personnes disparues, ainsi que sa responsabilité en terme de justice et de réparations pour les personnes retrouvées mortes. Alors que nous rédigeons ce rapport, aucune preuve tangible n'a été fournie concernant le sort des personnes déclarées disparues.



L'accompagnement des familles des disparus en mer constitue la principale activité du FTDES concernant les migrations. Notre soutien au combat des familles n'est pas seulement une lutte pour la dignité des personnes. Il constitue également une remise en cause du système de répression des migrants aux frontières de l'Union Européenne. Les personnes parties par la mer au péril de leur vie, et dont nous sommes sans nouvelle, sont les victimes d'une politique européenne de refus des visas, d'enfermement et d'expulsion des migrants, doublée d'un contrôle de plus en plus étroit des frontières terrestres et maritimes.

¹ Voir la carte « Migratory routes » sur le site de l'agence FRONTEX : <http://www.frontex.europa.eu/intelligence/migratory-routes>

² « Plus de 1500 personnes sont mortes noyées ou portées disparues en Méditerranée », 13 janvier 2012, sur le site du Haut Commissariat aux Nations Unies pour les Réfugiés (UNHCR) : <http://www.unhcr.fr/4f2811e7c.html>

³ Pour plus d'informations concernant les morts et disparus en Méditerranée durant l'année 2011, voir les sites Fortress Europe ; <http://fortresseurope.blogspot.com/> et Boats 4 People ; www.boats4people.org

⁴ Nos estimations regroupent l'ensemble des disparus et morts signalés au FTDES jusqu'en août 2012 au nombre de 300 ainsi qu'une estimation du nombre de cas non-signalés par des familles pour des raisons diverses (manque d'informations, éloignement géographique...) qui serait d'environ 700.

⁵ Le Forum Tunisien pour les Droits Économiques et Sociaux sera appelé infra FTDES

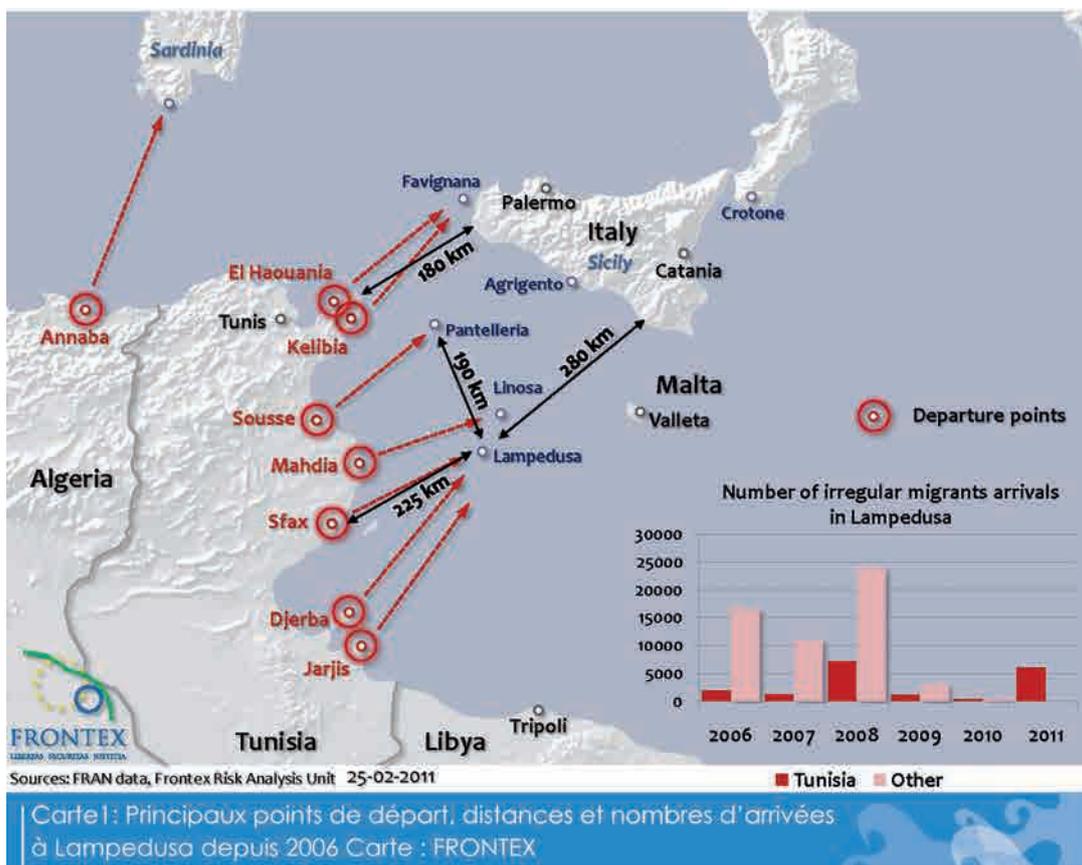
Aux côtés des familles de disparus, nous luttons aussi pour que la Tunisie d'aujourd'hui cesse d'être complice de cette politique, comme elle l'a pu l'être durant l'ère du Président Ben Ali.

Ce rapport rassemble les données disponibles sur la question et tire le bilan des activités du FTDES durant l'année 2011-2012. Le FTDES souhaite que ce document soit une source d'informations pour la société civile tunisienne et internationale, afin de faire connaître la situation des morts et disparus. Nous souhaitons également montrer la nécessité de la transparence des autorités sur cette question.

Les informations nécessaires à la rédaction de ce rapport ont été récoltées à travers des enquêtes de terrain ainsi qu'à travers le suivi d'une partie des familles de disparus. Les références aux communiqués du FTDES – et certains communiqués d'autres organisations – ainsi que des articles parus dans la presse tunisienne et internationale qui traitent du sujet sont situés en fin de ce rapport.

1. L'émigration par la mer qui a suivi le 14 janvier 2011

Après le 14 janvier 2011, tournant historique pour la Tunisie, près de 40 000 personnes⁶ se sont précipitées vers les côtes tunisiennes pour embarquer à destination de l'Europe. Ce chiffre, jamais atteint sur une si courte période, a fait l'objet de mythes. Signalons ici que les départs depuis la Tunisie concernent des Tunisiens à plus de 99%. Les citoyens d'autres nationalités qui ont traversé le canal de Sicile durant l'année 2011 l'ont principalement fait depuis la Libye⁷. La carte ci-dessous montre les principaux points de départ depuis la Tunisie ainsi que les courtes distances qui séparent les côtes italiennes du continent africain.



⁶ Voir l'introduction.

⁷ Pour plus de précisions sur les départs depuis la Libye, voir notre rapport sur les réfugiés du camp de Choucha ainsi que le rapport de la flottille Boats 4 People

Un contexte tunisien favorable à l'émigration

Lors de la révolution du 14 janvier, beaucoup de jeunes ont décidé d'embarquer pour l'Europe. Certains songeaient au départ depuis longtemps mais ne pouvaient le réaliser légalement en raison de l'impossibilité d'obtenir des visas. La voie irrégulière était elle aussi très difficile. En effet, la Tunisie de Ben Ali, avait mis en place une loi en 2004⁸ criminalisant l'émigration irrégulière. Elle contrôlait étroitement ses côtes pour empêcher des embarcations de partir pour l'Europe, contraignant ainsi les émigrants à recourir à des passeurs faisant payer jusqu'à 1500 ou 2000 dinars. De plus, les accords migratoires entre l'Italie, la Tunisie et la Libye instituaient un blocage du canal de Sicile par des patrouilles maritimes et facilitaient l'expulsion immédiate de ceux qui parvenaient à passer. Une autre solution revenait à passer par la Turquie puis la Grèce, un chemin également long, cher et dangereux.



La révolution du 14 janvier a donné lieu à un relâchement de la surveillance de la police et de la garde nationale sur les côtes. Une mer relativement calme a permis aux jeunes de prendre la mer sans trop de risques. Ce contexte a entraîné de nombreux départs organisés sur le champ, entre amis, en famille ou entre personnes fréquentant un même café. Pour certains, la famille a aidé à payer la traversée ou à organiser le départ.

Beaucoup de personnes qui n'avaient pas forcément pensé à émigrer auparavant, voyant leurs proches et leurs amis prendre la mer, sont parties avec eux.

Sur les côtes tunisiennes, notamment dans le sud, beaucoup de pêcheurs se trouvent confrontés à l'augmentation du prix du carburant et à la raréfaction du poisson ainsi qu'à un difficile remboursement des crédits contractés auprès des banques. Ils ont trouvé dans cet élan d'émigration l'occasion de vendre leurs bateaux au-dessus du prix du marché afin de remédier à leur situation économique précaire.

Ne voyant pas d'amélioration possible de leur situation sociale à court ou moyen termes malgré la révolution, plusieurs milliers de personnes, souvent des chômeurs ou des employés précaires, ont quitté la Tunisie pour l'Italie, notamment vers l'île de Lampedusa. Les familles sont sans nouvelles de plusieurs centaines de personnes parmi elles depuis leur départ. Le FTDES a été contacté par environ 300 familles dont les proches sont partis principalement de la région de Sfax aux dates suivantes: le 1er mars 2011, le 14 mars 2011, le 28 mars 2011, dans la nuit du 29 au 30 mars 2011. Le FTDES a aussi été contacté par des familles de personnes parties pour l'Italie le 5 mai 2011 sans que nous puissions déterminer le lieu de départ avec précision. Enfin, le FTDES a été contacté par les familles du bateau nommé « Rais Ali 2 », qui a fait l'objet d'une collision avec le bateau de la garde nationale, le « Liberté 302 » le 11 février 2011.

⁸ Loi n°75-40 du 14/05/1975 relative aux passeports et aux documents de voyage telle que modifiée par la loi n°98-77 du 2/11/1998 et la loi du 03/02/2004 : Article 34 : « Pour entrer ou quitter le territoire tunisien, les voyageurs sont astreints à emprunter les postes frontaliers destinés à cet effet (...). Toute personne de nationalité tunisienne qui ne se conformera pas aux dispositions de l'alinéa précédent est passible des peines prévues à l'article 35 » ; Article 35 « Tout Tunisien qui quittera sciemment le territoire tunisien ou y entrera sans être muni d'un document de voyage officiel sera puni d'un emprisonnement de 15 jours à 6 mois et d'une amende de 30 à 120 dinars ou de l'une de ces deux peines seulement »

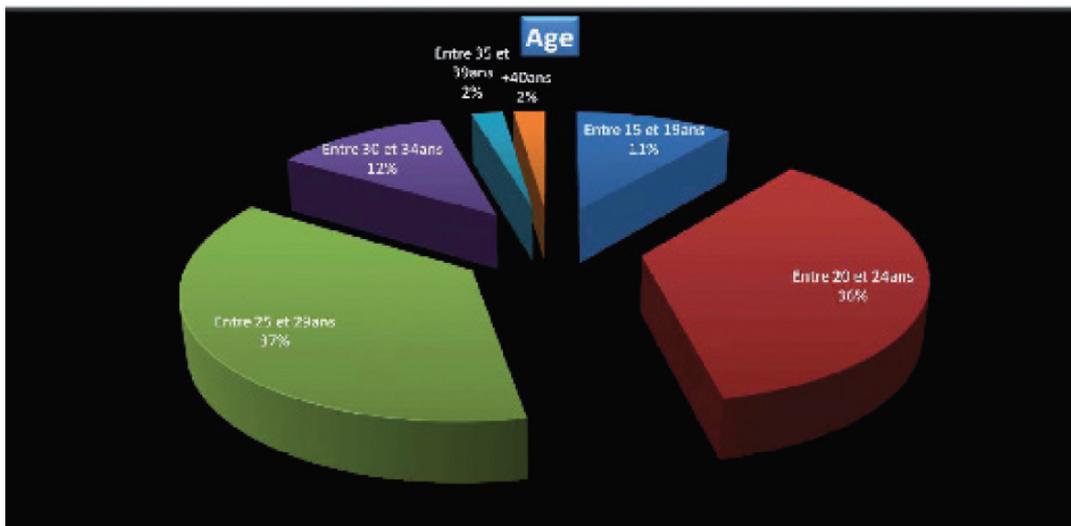
Le profil socio-économique des disparus

Durant la révolution, des rumeurs suggéraient que les personnes ayant quitté la Tunisie par la mer étaient des prisonniers de droit commun ayant quitté le pays suite à l'ouverture des prisons. D'autres hypothèses laissaient croire que les émigrants étaient manipulés par les anciens régimes de Ben Ali ou de Kadhafi pour discréditer la Tunisie révolutionnaire en lui donnant l'image d'un pays chaotique que l'on cherche à fuir. Lors des enquêtes de terrain qui ont été effectuées par le Réseau Euroméditerranée des Droits de l'Homme (REMDH) et le réseau euro-africain Migreurop, en collaboration avec le FTDES en février 2011 autour de Zarzis et à Lampedusa, nous avons pu démontrer que ces rumeurs étaient infondées.

Le FTDES a recueilli les données socio-économiques concernant les disparus signalés par leurs familles. Ces données permettent de tirer quelques conclusions concernant le contexte socio-économique de l'émigration.

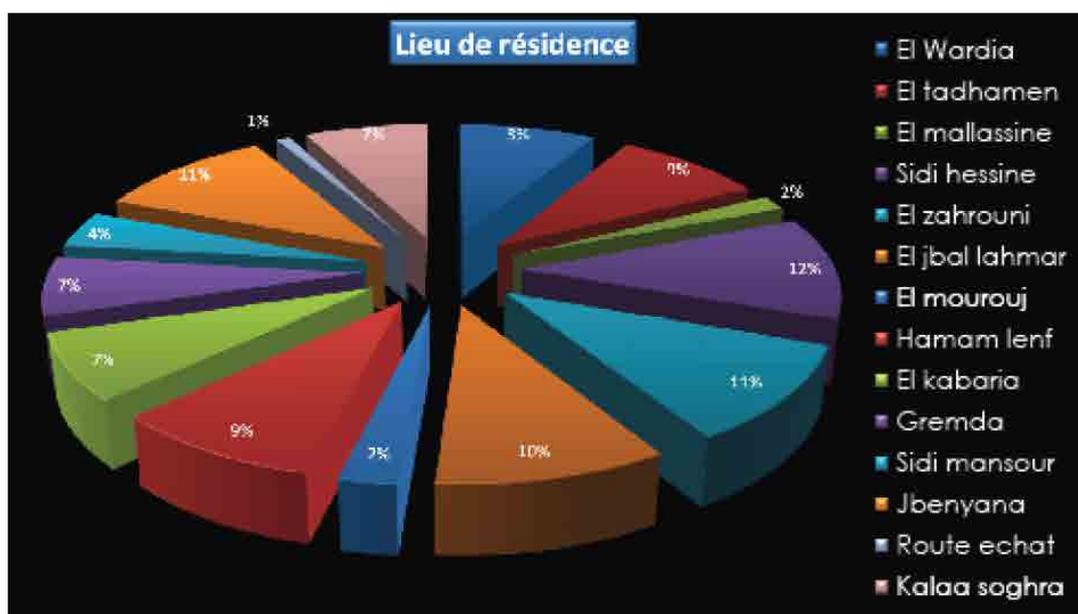
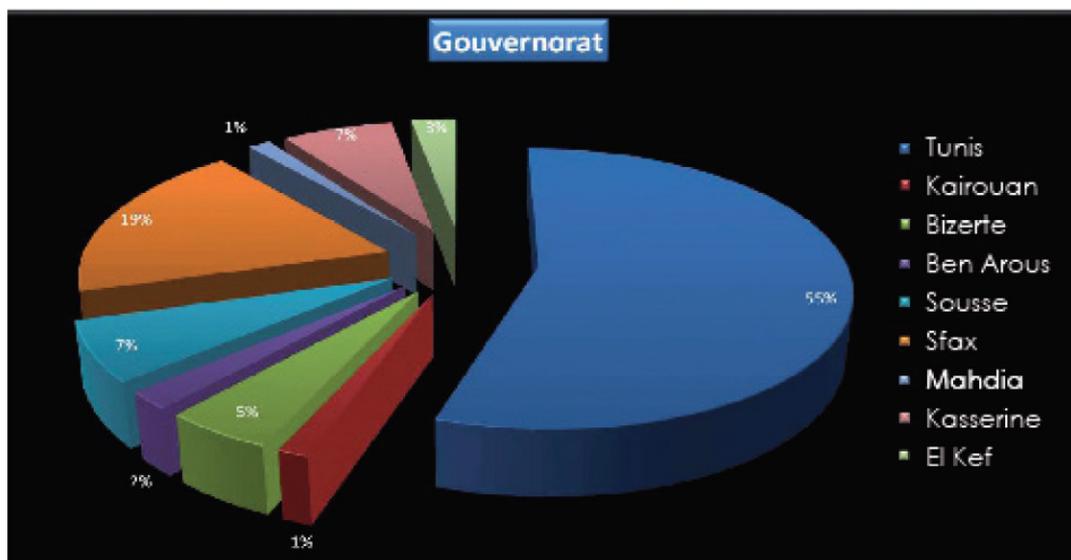
L'âge

- la plupart sont élèves ou étudiants et non pas chômeurs
- venant des quartiers défavorisés
- ils sont victimes du modèle économique et social corrompu



Premier constat : le jeune âge des disparus. En effet, 11% ont entre 15 et 19 ans ce qui laisse apparaître qu'une partie d'entre eux sont mineurs. Près de la moitié (46%) ont entre 15 et 24 ans et sont donc en âge d'étudier. Les autres disparus ont en majorité moins de 30 ans. Seule une petite partie d'entre eux (16%) dépasse la trentaine, sans excéder 34 ans. La jeunesse de la population peut s'expliquer par la précarité de l'emploi dans la Tunisie actuelle, ainsi que le fait que la jeunesse ne pouvait alors voir d'amélioration possible à court ou moyen termes de la situation sociale.

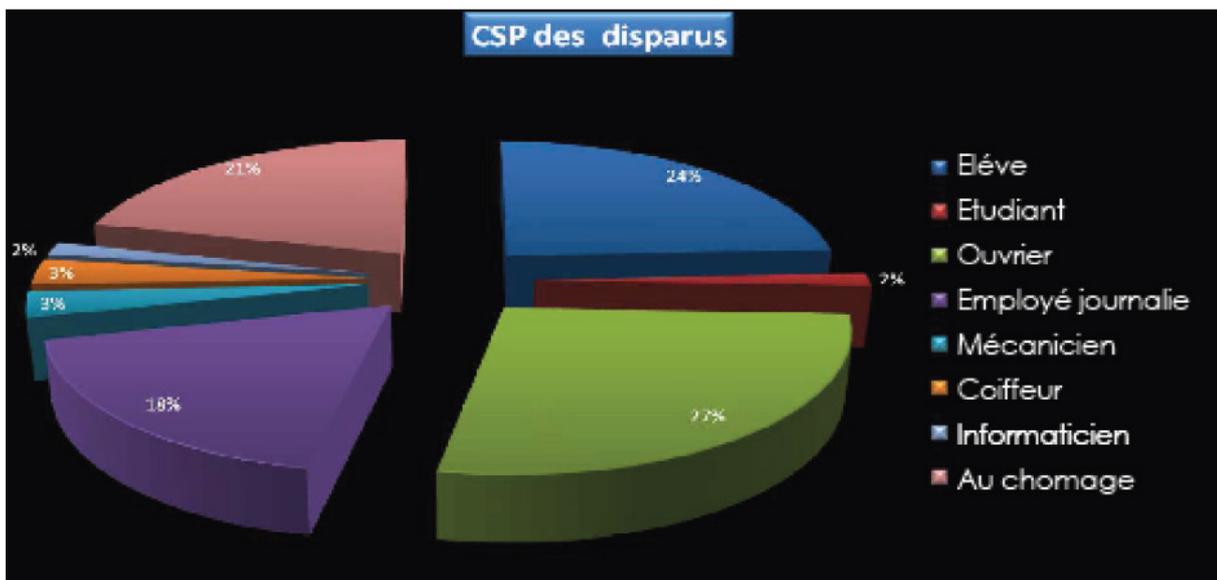
Le gouvernorat et le lieu de résidence



Le premier graphique permet de constater que la majeure partie des disparus est originaire de Tunis (55%). Notons que la plupart de ceux qui sont partis ont gagné les côtes, notamment depuis la capitale, afin d'émigrer.

Le second graphique montre une répartition presque uniforme de l'ensemble des disparus dans des quartiers défavorisés (comme par exemple Mallassine, Jbel Ahmar ou Kabaria). Ces quartiers affichent une très forte densité de population ainsi qu'une grande précarité sociale. Ce sont donc des jeunes venant principalement des quartiers défavorisés qui ont émigré suite au 14 janvier.

La catégorie socioprofessionnelle (CSP)



Les ouvriers, ajoutés aux employés journaliers (45%) dépassent le nombre de chômeurs (21%) dans les CSP observées. Ces chiffres permettent de montrer que la précarité du travail et l'absence de perspectives d'évolution des emplois sont des facteurs d'émigration au moins aussi forts que le chômage lui-même.

L'absence de perspectives d'avenir comme facteur d'émigration se ressent d'autant plus par la forte proportion d'élèves (24%) dont la famille a fort probablement financé le voyage vers l'Europe. Voyant leurs aînés sans emplois, beaucoup de jeunes ont donc choisi de prendre la mer.

Les étudiants (2%) sont minoritaires, ainsi que les professions diplômées ou qualifiées (mécanicien : 3%, et informaticien : 2%). Cela peut s'expliquer par la plus grande stabilité sociale de ces catégories et la plus grande possibilité d'amélioration de la situation sociale des personnes qui en font partie. Néanmoins, le fait qu'un petit pourcentage ait tout de même choisi le départ montre le manque de perspectives d'avenir qui peut toucher ces populations.

La politique de la Tunisie et des pays de l'Union Européenne en matière migratoire

Il est important de remettre la question des disparus dans le contexte de la politique migratoire tunisienne, elle-même liée à celle des pays de l'Union Européenne. En effet, les personnes ayant quitté la Tunisie par la mer au péril de leur vie ne l'auraient pas fait si elles avaient pu immigrer légalement en Europe. Le régime de Ben Ali, allié de la politique migratoire de l'Union Européenne, avait inscrit dans la loi du 3 février 2004, un délit de sortie illégale du territoire, passible d'une peine d'emprisonnement. Si ces peines étaient rarement appliquées aux Tunisiens, cette loi est encore en vigueur et la police et la garde nationale tunisiennes surveillent encore les côtes afin d'empêcher les embarcations de partir. Aussi, la régularisation des personnes situées sur le sol européen et l'arrêt de l'enfermement des étrangers et de leur expulsion permettrait d'éviter de forcer la population tunisienne à la clandestinité.

Pour le FTDES, il est évident qu'une affaire comme celle des disparus résulte de l'ensemble de ces politiques. En effet, les disparitions n'auraient pas lieu si la sortie de Tunisie et l'entrée en Europe avaient pu s'effectuer de façon libre et légale pour les personnes concernées : jeunes, précaires et originaires des régions défavorisées du pays, dont le seul tort a été de partir à la recherche d'un avenir meilleur.

La législation tunisienne et les accords signés par la Tunisie en matière migratoire

La seule loi régissant la politique migratoire tunisienne vis-à-vis des Tunisiens est la suivante, dont voici des extraits :

- Loi n°75-40 du 14/05/1975 relative aux passeports et aux documents de voyage telle que modifiée par la loi n°98-77 du 2/11/1998 et la loi du 03/02/2004 :

Article 34 :

Pour entrer ou quitter le territoire tunisien, les voyageurs sont astreints à emprunter les postes frontaliers destinés à cet effet (...). Toute personne de nationalité tunisienne qui ne se conformera pas aux dispositions de l'alinéa précédent est passible des peines prévues à l'article 35 ;

Article 35 :

Tout tunisien qui quittera sciemment le territoire tunisien ou y entrera sans être muni d'un document de voyage officiel sera puni d'un emprisonnement de 15 jours à 6 mois et d'une amende de 30 à 120 dinars ou de l'une de ces deux peines seulement.

Cette loi fait écho à la loi marocaine n° 02-03 du 11 novembre 2003 « relative à l'entrée et au séjour des étrangers au Maroc et à l'immigration et l'émigration irrégulières », dont les articles 50 à 52 punissent sévèrement (jusqu'à vingt ans de réclusion) quiconque quitte ou aide à quitter « le territoire marocain d'une façon clandestine »¹⁰. Cette similitude n'est pas un hasard car ces deux lois résultent des mêmes mécanismes de la politique migratoire européenne qui vise à contenir par le contrôle sécuritaire les migrants souhaitant gagner ses rives depuis le nord de l'Afrique.

La Tunisie a au moins deux accords migratoires : l'un avec la France et l'autre avec l'Italie. L'accord signé le 28 avril 2008 avec la France est un accord global concernant à la fois la circulation, le développement, les visas et les emplois. Dans l'accord avec l'Italie qui date du 6 août 1998, la Tunisie a pris l'engagement de lutter contre le franchissement irrégulier de ses frontières et facilite la réadmission sur son territoire de ses ressortissants qui se trouvent en Italie. Techniquement, cette réadmission se fait par la transmission par l'Italie de la liste des personnes ainsi que leurs empreintes décadactylaires¹¹ à la Tunisie. Les personnes sont réadmissibles dès que la Tunisie confirme leur nationalité.

En échange, la France et l'Italie se sont engagées à soutenir des projets de développement en Tunisie pour y favoriser l'emploi et à renforcer les moyens sécuritaires tunisiens pour empêcher les départs.

Les dispositifs de contrôle du canal de Sicile

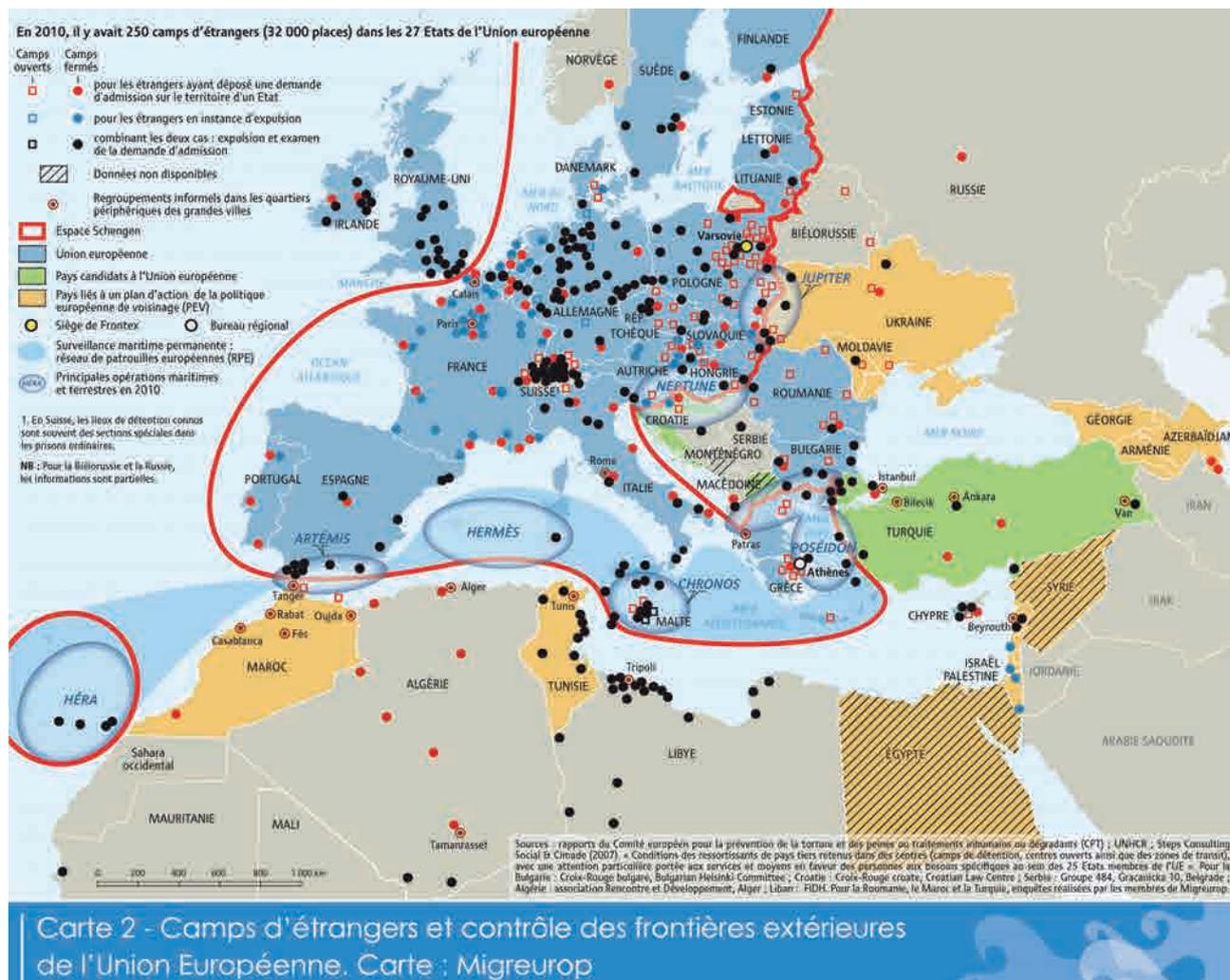
L'Italie contrôle étroitement le canal de Sicile, avec plusieurs bateaux de la garde côtière, de la garde des finances et des carabinieri ainsi que par des radars.

¹⁰ « Emigration clandestine, une notion à bannir » par Claire Rodier, sur le site de Migreurop, 13 juin 2006 ; <http://www.migreurop.org/article922.html>

¹¹ Les empreintes décadactylaires concernent les empreintes des dix doigts des personnes. En Tunisie, les empreintes décadactylaires sont relevées lors de la production des cartes d'identité depuis les années 1970.

Ces actions s'inscrivent dans le cadre des opérations de l'agence européenne des frontières Frontex, notamment l'opération Hermès.

Cette opération s'accompagne de recherches dites d' « analyse de risque » faites dans le cadre de Frontex qui répertorie les départs et arrivées, les lieux d'embarquement et autres données sur les migrations aux frontières de l'Union Européenne notamment dans le canal de Sicile¹².



Fait notable : l'ensemble des disparitions traitées dans ce rapport ont eu lieu durant les opérations de l'OTAN en Libye. Ainsi, en plus du dispositif de contrôle migratoire courant, un important dispositif de contrôle militaire était présent et contrôlait la circulation des embarcations dans la zone.

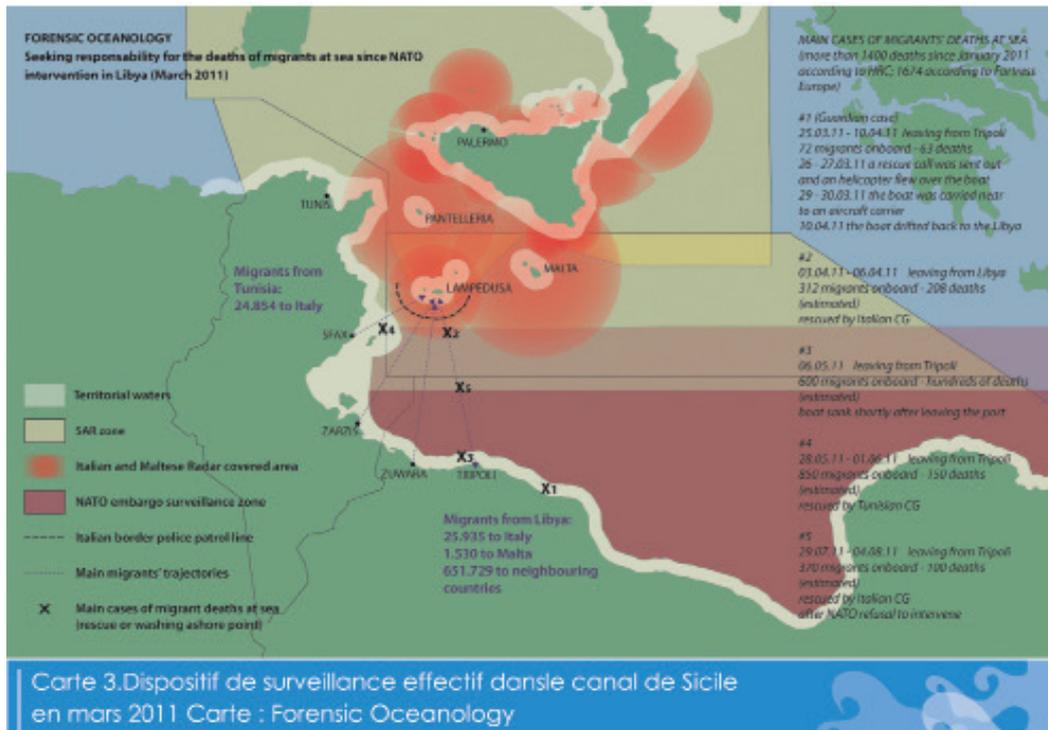
La carte ci-dessous a été élaborée par le laboratoire Forensic Oceanology dans le cadre du projet Watch The Med en partenariat avec la campagne Boats 4 People¹³.

Elle avait pour objet la recherche de responsabilité des navires de l'OTAN qui auraient manqué de prêter assistance à des bateaux transportant des migrants partis de Libye :

- en blanc les eaux territoriales;
- en beige les zones dans lesquelles les États sont responsables des recherches et secours en mer (SAR);

¹² Voir carte 1.

¹³ Le FTDES fait partie du comité de pilotage de la campagne Boats 4 People.



-en rouge la couverture des radars italiens et maltais
-en violet la zone sous contrôle de l'OTAN, chargée de surveiller l'application de l'embargo dans les eaux libyennes.

Ainsi, pour la période durant laquelle les migrants ont disparu, des données précises ont été récoltées sur les départs depuis la Tunisie. De plus, des bateaux, avions, hélicoptères, et des radars ont contrôlé tous les mouvements en mer dans le canal de Sicile. Nous pouvons donc penser que des données existent, du côté européen et de celui de l'OTAN, concernant les bateaux dans lesquels sont partis les personnes disparues.

Nous pouvons aussi nous étonner qu'en présence d'un tel dispositif de contrôle, plus de 1500 personnes aient pu mourir ou être portées disparues au cours de l'année 2011.

Conclusion : les disparus sont des jeunes de quartiers défavorisés, dans des situations sociales très précaires, ne leur laissant voir d'évolution positive malgré la révolution. Ils ont choisi le départ faute de pouvoir obtenir de visas. Ce constat amène à questionner les politiques migratoires, économiques et sociales de la Tunisie. Leur disparition a eu lieu malgré la présence d'un important dispositif de contrôle sur leur trajectoire migratoire.

Dans l'immédiat et concernant les mesures concrètes sur le sort de ces personnes, des recherches peuvent être effectuées du côté tunisien comme du côté européen ou de l'OTAN. Ces recherches nécessitent d'être réalisées et/ou supervisées par des représentants des familles, des acteurs de la société civile tunisienne et européenne et des représentants du gouvernement tunisien puisqu'il en va du sort de ses citoyens. D'où la nécessité de la création d'une commission mixte.

Du point de vue technique, il est possible de rechercher les bateaux dans lesquels les disparus sont partis ainsi que leur lieu exact de départ et leur trajectoire. Il est également possible d'identifier l'ensemble des appels de détresse et des appels téléphoniques (GSM ou satellite) émis durant la période de navigation estimée,

ainsi que les images prises par les hélicoptères ou les avions militaires et de police présents dans la zone pour surveiller les arrivées de migrants ou les activités militaires. Enfin, les témoignages de bateaux de police ou militaires présents dans la zone ainsi que leur trajectoire et images satellites des services civils ou des services de l'OTAN constituent d'autres pistes précieuses.

2. Les actions des familles et le soutien du FTDES

L'accompagnement des familles par le FTDES



A partir de mars 2011 plusieurs centaines de familles ont contacté le FTDES pour signaler qu'elles étaient sans nouvelles d'un proche parti pour l'Italie. Le FTDES a recensé 198 cas précis. Pour chacune de ces personnes nous avons pu recueillir une pièce d'identité ou une photo et identifier le bateau dans lequel la personne est partie. Nous avons également vérifié qu'elles avaient bien pris le départ.

Au total, environ 300 personnes ont été déclarées disparues par leur famille. Mais nombre de proches ne se sont pas manifestés, peut-être empêchés par leur isolement géographique. Le FTDES estime qu'il y aurait aux alentours de 1000 personnes disparues parmi les émigrants de l'année 2011.

Ainsi le FTDES est en contact régulier avec environ 300 familles de disparus qu'il assiste dans sa mobilisation pour faire entendre leurs revendications au gouvernement tunisien.

Concernant les familles des personnes parties à bord du Rais Ali 2, le FTDES a rencontré leur représentant lors de la mission organisée par le Réseau Euroméditerranéen pour les Droits de l'Homme (REMDH) en février 2011. Les familles de victimes de cette affaire, impliquant la collision d'un bateau de la garde nationale, le Liberté 302 avec le Rais Ali 2 ont porté plainte et déposé deux mémoires au parquet.

Enfin, le FTDES a rencontré plusieurs dizaines de familles dont les corps des proches ont été retrouvés sur les côtes tunisiennes suite à leur départ pour l'Italie depuis les îles Kerkennah. Les familles ont été identifiées grâce aux puces de téléphones qui se trouvaient dans les vêtements des personnes retrouvées par l'armée ou par des pêcheurs.

Les échanges entre le FTDES et le gouvernement concernant les familles de disparus



Depuis la rencontre entre les familles de disparus et le FTDES en mars 2011, notre association revendique la création d'une commission d'enquête mixte qui regroupe à la fois des représentants des familles, du gouvernement et de la société civile tunisienne et européenne. Objectif: éclaircir le sort des plusieurs centaines de Tunisiens dont les proches sont sans nouvelles. Cette demande n'a pu être satisfaite dans l'immédiat au début de l'année 2011.

14 Concernant le traitement de la question des disparus par le FTDES, lire « Les migrants tunisiens disparus », Mouvements, 17 février 2012, <http://www.mouvements.info/Les-migrants-Tunisiens-disparus.html>

Jusqu'aux élections du 23 octobre 2011, cette revendication n'a pu avancer faute d'interlocuteurs clairs en raison du caractère transitoire des institutions politiques.

C'est lors de la formation du nouveau gouvernement, en décembre 2011, que la demande de la constitution d'une commission d'enquête a pu reprendre. Cette demande figurait d'ailleurs dans les revendications formulées par le FTDES à l'occasion de la journée du 18 décembre pour les droits des migrants, des réfugiés et des personnes déplacées. En effet, le communiqué de presse¹⁵ indiquait : « Le FTDES souligne la nécessité de former une commission indépendante pour enquêter sur les circonstances et les faits concernant le sort des centaines de personnes disparues. L'État tunisien est dans l'obligation de soutenir leurs familles moralement et matériellement. » La formulation de cette revendication lors d'une journée d'action globale marquait pour le FTDES la volonté d'attirer l'attention de la société civile internationale sur le sujet des disparus.

Après avoir adressé une lettre à l'Assemblée Constituante¹⁶ concernant le sort des disparus le 1er décembre 2011, le FTDES a, le 23 décembre 2011, adressé une lettre au Président de la République Moncef Marzouki¹⁷ pour lui demander le traitement le plus rapide et le plus efficace du dossier. Ces deux lettres sont restées sans suite concernant la demande de création d'une commission mixte.

Au mois de septembre 2012, le FTDES constate que, malgré les efforts effectués par le gouvernement en matière judiciaire, et le fait que les empreintes aient été transmises aux autorités italiennes, aucune réponse n'a été donnée aux familles concernées. Le FTDES maintient donc sa demande de création d'une commission mixte, afin de pouvoir mener une investigation rigoureuse. Il s'agit de donner enfin une réponse précise aux familles pour mettre un terme à leur attente qui engendre pour elles chaque jour davantage de souffrance.

Les réactions de la presse

Depuis mars 2011, la presse tunisienne s'est plusieurs fois fait l'écho des revendications des familles de disparus et du FTDES¹⁸.



L'ensemble des articles de presse traitant de la question des disparus sont répertoriés à la fin de ce rapport sous la rubrique « Références ». De nombreux articles ont ainsi répété la nécessité de la prise en charge rapide de la question des disparus par le gouvernement et ce afin de faire la lumière sur leur sort pour achever leur attente. Cela est parfois allé jusqu'à ironiser sur l'inaction du gouvernement comme le montre la caricature ci-dessous publiée dans le journal Le Temps du 11 février 2012.

¹⁵ Communiqué de presse du FTDES, 18 décembre 2011, reproduit en annexe 2

¹⁶ Lettre adressée le 1er décembre 2011 par le FTDES à l'Assemblée Constituante, reproduite en annexe 1

¹⁷ Lettre adressée au président de la république de Tunisie le 23 décembre 2011, identique à la précédente. Voir l'annexe 1.

¹⁸ L'ensemble des articles de presse tunisiens traitant de la question des disparus ainsi que quelques articles parus dans les presses italienne et française se trouvent à la fin de ce rapport sous le titre « Références ».

Les réactions de la communauté universitaire

Les 1er et 2 mars 2012, s'est tenu à l'hôtel Majestic de Tunis un colloque intitulé « Les Migrations en Tunisie après le 14 janvier » co-organisé par le FTDES et l'Institut Supérieur des études appliquées en humanité de Tunis. Si le colloque abordait une large variété de sujets comme le droit d'asile, les expulsions, le droit de la mer ou les différents régimes migratoires dans les pays européens, les journalistes qui ont couvert l'événement ont presque tous axé leurs articles sur la question des disparus¹⁹.

On peut penser qu'ils reflètent ainsi l'intérêt de leur lectorat - arabophone ou francophone - pour le dossier des disparus, visiblement loin devant les autres sujets qui concernent la migration. Lors de ce colloque, le ministre de la culture M. Mehdi ben Mabrouk s'est exprimé en ouverture ainsi que plusieurs intervenants dont le FTDES au sujet des morts et disparus en mer et de la nécessité de faire la lumière sur leur sort.



Les réactions des familles de disparus

Certains parents de disparus, accablés par l'absence de nouvelles de leurs proches, en sont venus au pire. Le 19 avril 2012, la mère d'un des disparus a tenté de s'immoler par le feu. Elle et son époux ont été secourus d'urgence. Plus tard, le père d'un disparu a tenté de s'étrangler dans les locaux du FTDES. Ces actes, qui sont loin d'être isolés, montrent le désespoir et les conséquences tragiques que l'absence de réponse quant au sort de leurs proches fait subir aux familles de disparus. Le FTDES ne peut qu'alerter le gouvernement sur la situation de ces familles désespérées et souhaite vivement qu'une réponse leur soit donnée afin d'éviter des conséquences encore plus graves.

Les manifestations publiques de revendications des familles en Tunisie et en Europe

Malgré la dispersion des familles (Tunis, Sfax, Zarzis, Kairouan, Kasserine...) et les éventuels conflits internes, le FTDES a pu rassembler ces familles autour d'une cause commune. Il a encouragé les familles des disparus dans leurs actions qui bénéficient de notre soutien moral et matériel (local pour ses réunions, consultation et expertise). Avec les familles, le FTDES s'est efforcé de leur donner un écho auprès des autorités et de relayer leurs revendications au niveau international par le biais de ses organisations partenaires notamment en Italie à travers la campagne Boats 4 People et les échanges avec l'Associazione Recreazionale e Culturale Italiana (ARCI).

¹⁹ L'ensemble des références aux articles traitant de ce colloque sont listées à la fin de ce rapport sous le titre « Références ».

Les associations italiennes ARCI et Associazione per gli Studi Giuridici sull'Immigrazione (ASGI) par le biais d'avocats spécialistes des questions migratoires, ont déposé deux plaintes en justice au sujet des personnes disparues. Par ailleurs, d'autres organisations italiennes comme par exemple Leveinticinqueundici ou Pontes ont organisé des actions en Italie avec les familles de disparus en même temps que d'autres familles se mobilisaient en Tunisie. Le FTDES remercie vivement l'ensemble de ces organisations et salue leurs efforts en faveur des revendications des familles de victimes.



Photo3. Manifestation à Strasbourg le 30 juin 2012. Photo : La Cimade

Les familles de disparus déplacées en Italie à la recherche de leurs proches ont entamé de nombreuses manifestations, sit-in et grèves de la faim, entre autres devant les représentations diplomatiques tunisiennes. Durant la campagne Boats 4 People de 2012 sur les morts et disparus en mer Méditerranée à laquelle le FTDES a activement pris part, des actions synchronisées ont eu lieu en Europe pour soutenir les familles des victimes dans leur demande de vérité et de transparence.



Photo2. Sit-in des familles de migrants disparus devant l'ambassade d'Italie le 5 juin 2012 Photo : Sara Prestianni

Le 30 juillet à Strasbourg (France) une manifestation a eu lieu dans le cadre de la campagne Boats 4 People 2012. Dans le cadre de cette même campagne, le 17 juillet 2012, un lâcher de petits bateaux en papier a eu lieu sur le canal Saint-Martin à Paris pour revendiquer une Méditerranée libre, solidaire et sans morts en mer. Cela avec la participation de nombreuses organisations françaises dans le cadre de la campagne Boats 4 People 2012.



Photo4. Lâcher de bateaux en papier à Paris le 17 juillet 2012. Photo : Celia B Photography

Par ailleurs, les familles de morts et disparus ont participé aux activités interassociatives dans lesquelles est impliqué le FTDES : la campagne 2012 de Boats 4 People en Italie et en Tunisie ainsi que les journées préparatoires du Forum Social mondial. En effet, un représentant des familles des victimes de l'incident du Liberté 302, s'est rendu aux journées internationales antiracistes de Cecina organisées par Associazione Recreazionale e Culturale Italiana (ARCI). Il y a porté le témoignage et les requêtes des victimes et familles de victimes.



Photo5. Stand des familles de disparus à Palerme lors de la soirée Boats 4 People. Photo : All Included

Ces rencontres ont réuni des avocats et militants internationaux qui ont évoqué différentes pistes d'enquêtes et de recours à la justice concernant les morts et les disparus en mer. Lors de l'étape de Palerme de la campagne 2012 de Boats 4 People qui a eu lieu du 5 au 7 juillet 2012, les familles de disparus présentes en Sicile sont venues apporter leurs témoignages lors de la soirée organisée au centre Santa Chiara.



Photo6. Familles de disparus lors de l'assemblée générale du 13 juillet 2012 à Monastir consacrée aux migrations - Photo : Abdellah el Korchi

Enfin, les familles de disparus étaient aussi présentes lors des journées de préparation du Forum Social Mondial et lors de l'accueil de la flottille Boats 4 People le 13 juillet 2012

La journée du 13 juillet 2012 a donné lieu à un atelier international où se sont réunis des militants originaires d'Afrique, d'Europe et des Amériques sur la question des disparus. Lors de cet atelier, il a été décidé de créer une liste de discussions entre les différents réseaux sur la problématique des morts et disparu(e)s migrants. Il a aussi été décidé que les familles tunisiennes qui le souhaitent se mobilisent pour la prochaine journée d'action globale contre le racisme et pour les droits des migrants, réfugiés et personnes déplacées du 18 décembre 2012. Ces journées comporteront une thématique spécialisée sur les morts et disparus aux frontières. L'occasion également de lancer au niveau international une campagne pour la création de commissions de la société civile afin d'y exiger la justice sur la question des morts et disparus migrants. Enfin, les participants à cet atelier se sont fixé pour objectif de demander que le groupe de travail de Nation Unies contre les disparitions forcées effectue des missions dans tous les pays touchés par cette problématique.

3. Recommandations

Malgré l'ensemble de ces mobilisations, en Tunisie et à l'étranger, et les revendications formulées par le FTDES en Tunisie, les familles de disparus n'ont reçu aucune réponse claire de la part des autorités tunisiennes ou européennes concernant le sort de leurs proches. Le FTDES exprime donc les recommandations suivantes :

Aux autorités tunisiennes :

De ne plus criminaliser l'émigration irrégulière afin de ne pas engendrer des départs dans la clandestinité et dans des conditions dangereuses. De faire évoluer les accords avec l'Union Européenne vers davantage de liberté de circulation pour les Tunisiens.



Concernant les disparus :

- La création d'une commission mixte incluant des représentants des familles, des experts, des représentants du gouvernement tunisien et des membres de la société civile tunisienne et européenne.
- La consultation des passeurs ayant organisé la traversée des disparus, afin de recueillir des informations sans que ces personnes risquent des suites judiciaires.
- La consultation précise des bulletins météorologiques des jours concernés par les départs et traversées des disparus en mer.
- La demande à l'OTAN et aux autorités italiennes de fournir toute les données, images, relevés d'appels de détresse ou autres qui seront utiles à l'éclaircissement des faits.
- Une réponse claire et nominative concernant la confrontation des empreintes décadactylaires des disparus avec des données des autorités italiennes.

Concernant les victimes de l'incident impliquant le Rais Ali 2 et le Liberté 302 :

- Le repêchage du bateau Rais Ali 2 afin d'effectuer une analyse de collision.
- Une demande aux autorités italiennes afin de récupérer d'éventuelles images prises par les avions de contrôle des frontières avant, pendant ou après l'incident.
- L'indemnisation des familles pour le préjudice subi ainsi que les longs délais du jugement ayant engendré des préjudices supplémentaires.
- Toutes les diligences nécessaires de la part de la justice afin de faire la lumière sur cette affaire.

Concernant les familles de personnes retrouvées mortes :



- Une indemnité financière ainsi que des possibilités d'emploi durable afin de garantir un revenu décent.
- La possibilité d'avoir, si telle est la demande des familles, un monument aux morts dans les municipalités concernées.

Aux autorités européennes :

- De faire évoluer leur politique migratoire vers plus de liberté de circulation afin que les personnes qui ne peuvent immigrer régulièrement évitent de naviguer dans des barques au risque de leur vie.
- Plus particulièrement aux autorités italiennes, d'annoncer aux familles le résultat de la confrontation des empreintes décadactylaires qui leur ont été soumises dans le but de retrouver les disparus.
- De fournir toutes les données permettant d'éclaircir le sort des disparus, qu'elles soient détenues par les autorités de police ou les autorités militaires : images, témoignages, etc.



A l'OTAN :

- De fournir toutes les données permettant d'éclaircir le sort des disparus : images, témoignages, etc.

La réalisation de ces recommandations permettrait à la commission d'enquête ainsi créée de fournir une réponse claire aux familles des disparus.

Références

Articles de presse :

« Famille des disparus en mer. Mobilisation du FTDES », Loujna Tounkaranké – Le fil d'actualité, n°1, août 2012; <http://www.cimade.org/poles/solidarites-internationales/nouvelles/4023-Loujna-Tounkaranké---Le-fil-d-actualit-s>

« Les Tunisiens délaissés entre les camps de détention et les prisons italiennes », Khaoula Zoghalmi, Nawaat, 29 juillet 2011; <http://nawaat.org/portail/2011/07/29/les-tunisiens-delaisses-entre-les-camps-de-detention-et-les-prisons-italiennes/>

« Les familles de migrants disparus annoncent in sit-in à la Kasbah », La rédaction, Nawaat, 11 juillet 2012; <http://nawaat.org/portail/2012/07/11/les-familles-des-migrants-disparus-annoncent-un-sit-in-a-la-kasbah/>

« Immigration : les mères tunisiennes contre le «cimetière marin», Carine Fouteau, Mediapart, 5 juin 2012; http://www.mediapart.fr/journal/international/310512/immigration-les-meres-tunisiennes-contre-le-cimetiere-marin?page_article=2

« Politique migratoire : dégage », La rédaction, Nawaat, 4 juin 2012; <http://nawaat.org/portail/2012/06/04/politiques-migratoires-degage/>

« Entretien Marzouki / Napolitano : le dossier des disparus en mer au cœur des préoccupations », TAP, TAP, 16 mai 2012; <http://www.tap.info.tn/fr/fr/component/content/article/300-politique/25676-entretien-marzoukinapolitano-le-dossier-des-disparus-en-mer-au-coeur-des-preoccupations.html>

« Sit in davanti all'ambasciata tunisina », blog Nostri Anni Migliori, 28 mars 2012; <https://inostriannimigliori.wordpress.com/tag/dispersi/>

« Nous travaillons ensemble sur le contrôle et la sécurité des frontières (Cancellieri) », TAP, TAP, 22 mars 2012; http://www.tap.info.tn/fr/index.php?option=com_content&view=article&id=21816:nous-travaillons-ensemble-sur-la-question-de-limmigration-et-de-la-securite-des-frontieres-cancellieri&catid=300:politique&Itemid=530

« Migration clandestine en Tunisie ; L'état des lieux », Ibrahim Bougottaya, Le Quotidien, 2 mars 2012, p.7

« Invisibles et condamnés à vivre nulle part », Sana Farhat, Le Temps, 2 mars 2012; <http://www.letemps.com.tn/article-63939.html>

« Les migrations en Tunisie après le 14 janvier, thème d'un colloque international à Tunis », TAP, TAP, 1er mars 2012; <http://www.tap.info.tn/fr/fr/societe/aff-sociales/20235-qls-migrations-en-tunisie-apres-le-14-janvierq-theme-dun-colloque-international-a-tunis.html>

« Les migrants tunisiens disparus », Mouvements, 17 février 2012; <http://www.mouvements.info/Les-migrants-Tunisiens-disparus.html>

« I genitori dei tunisini scomparsi in sciopero della fame », Il Manifesto, 12 février 2012; <http://www.ilmanifesto.it/attualita/notizie/mricN/6469/>

« Nos jeunes disparus à Lampedusa : ça parle toujours », Sana Farhat, Le Temps, 11 février 2012; <http://www.letemps.com.tn/article-63406.html>

« La question de nos émigrés introuvables en Italie ; Droit de réponse du Ministère des Affaires Etrangères », Sana Farhat, Le Temps, 4 février 2012; <http://www.letemps.com.tn/article-63203.html>

« La question de nos émigrés introuvables en Italie ; Droit de réponse du Ministère des Affaires Etrangères », Sana Farhat, Le Temps, 4 février 2012; <http://www.letemps.com.tn/article-63203.html>

« Les familles des jeunes disparus à Lampedusa errent désespérément en Italie à la recherche des leurs », Sanaa Farhat, Le Temps, 2 février 2012; <http://www.letemps.com.tn/article-63120.html>

« Seule la société civile se bat pour eux », Sana Farhat, Le Temps, 24 janvier 2012, p. 6; <http://www.letemps.com.tn/article-62808.html>

« Le Forum Tunisien pour les Droits Economiques et Sociaux adresse une lettre au Président de la République », Sanaa Farhat, Le Temps, 23 décembre 2011, p. 5

« Moncef Marzouki rend visite aux réfugiés étrangers à Choucha », Le Temps, 23 décembre 2011, p.5; <http://www.letemps.com.tn/article-61841.html>

« I tunisini scomparsi », Terre di Mezzo street magazine, article non daté; <http://magazine.terre.it/notizie/rubrica/17/articolo/2350/i-tunisini-scomparsi>

Communiqués :

«Tunis: deux parents d'un jeune disparu s'immolent par le feu», 21 avril 2012, communiqué conjoint, site de Boats 4 People; <http://www.boats4people.org/index.php/fr/actualite/communiques/381-tunis-deux-parents-dun-jeune-disparu-simmolent-par-le-feu>

« Plus de 1500 personnes sont mortes noyées ou portées disparues en Méditerranée », 13 janvier 2012, site du Haut Commissariat aux Nations Unies pour les Réfugiés (UNHCR); <http://www.unhcr.fr/4f2811e7c.html>

« D'une rive à l'autre, des vies qui comptent », lettre adressées aux ministres italiens et tunisiens, disponible sur le site Storiemigranti; <http://www.storiemigranti.org/spip.php?article1017>

« Appel pour les migrants tunisiens disparus », disponible sur le site Storiemigranti; <http://www.storiemigranti.org/spip.php?article995>

« Emigration clandestine, une notion à bannir » par Claire Rodier, sur le site de Migreurop, 13 juin 2006; <http://www.migreurop.org/article922.html>

Cartes :

« Migratory routes », site de l'agence européenne de surveillance des frontières - FRONTEX; <http://www.frontex.europa.eu/intelligence/migratory-routes>

« Frontex Lampedusa situational map », carte analytique du canal de Sicile selon l'agence européenne de contrôle des frontières, sur le site Migrants at Sea; <http://migrantsatsea.wordpress.com/2011/02/27/frontex-lampedusa-situational-map/>

Watch The Med : Carte participative concernant le contrôle des frontières, les morts et les disparus en mer Méditerranée; <https://watchthemed.crowdmap.com/>

Vidéos :

Institut des Relations Internationales et Stratégiques, IRIS, « L'UE face à la révolution tunisienne » entretien avec Michel Tubiana, président d'honneur de la Ligue des droits de l'Homme, Membre du Comité exécutif du Réseau euro-méditerranéen des droits de l'Homme (REMDH), Secrétaire Général de la Plate-forme Euromed, Dailymotion, http://www.dailymotion.com/video/xhm2tz_l-ue-face-a-la-revolution-tunisienne_news

Tunis: 30 mars 2012: sit-in des familles de disparus en mer devant l'ambassade d'Italie, Youtube,

http://www.youtube.com/watch?v=utuBQwi9O_M ;<http://www.youtube.com/watch?v=3kr8Y2ImpY0&feature=relmfu> ;<http://www.youtube.com/watch?v=DWWDcznf8vY&feature=relmfu> ;

<http://www.youtube.com/watch?v=81JGRZHO0hY>

Sites et pages utiles :

Boats 4 People :

<http://www.boats4people.org>

<http://www.facebook.com/boats4people>

Fortress Europe : Site regroupant des informations sur les morts et disparus aux frontières de l'Union Européenne

<http://fortresseurope.blogspot.com/>

Migrants at Sea: Site d'actualité regroupant des informations sur les migrants en mer.

<http://migrantsatsea.wordpress.com/>

Migreurop: Site d'informations concernant la gestion et l'externalisation des frontières de l'Union Européenne :

<http://www.migreurop.org>

Parmi les immigrés disparus en 2011

Date	Nom et Prénom	Photo	CIN
07 Juin 2008	Nom : Henchiri Prénom : Taher		
	Nom : Foudhail Prénom : Mehdi		
	Nom : Lakhdher Prénom : Anis		
1er Mars 2011	Nom : Soltani Prénom : Belhassen		
	Nom : Wsifi Prénom : Marouane		

1er Mars 2011

Nom : El Mili
Prénom : Béchir
Jamel Eddine



Nom : Sehli
Prénom : Zied



Nom : Ekbar
Prénom : Alia

-

N°CIN : 0631447

Nom : El Halouazi
Prénom : Ramzi
Salah

-

N°CIN : 04715459

Nom : El Ouardi
Prénom : Hattab
Khemais

-

N°CIN : 04818064

Nom : Abbassi
Prénom : El Barouni

-

-

Nom : Abdelmaksoud
Prénom : Jihed

-

-

Nom : Aderraouf
Prénom : Mohamed

-

Nom : Alyani
Prénom : Atef

-

-

14 Mars 2011

Nom : Ayari
Prénom : Aymen



-

14 Mars 2011

Nom : Ayari
Prénom : Hatem



Nom : Ben
Abdelkader
Prénom : Ali



Nom : Ben Brick
Prénom : Mohyeddine



Nom : Ben Ennar
Prénom : Zied

-

-

Nom : Ben Hassine
Prénom : Amine

-

-

Nom : Ben Sassi
Prénom : Belhassen



Nom : Boughanmi
Prénom : Nabil

-

-

Nom : Brick
Prénom : Nizar



14 Mars 2011

Nom : Briki
Prénom : Walid



Nom : Derbali
Prénom : Walid



Nom : El Abed
Prénom : Mohamed
Amine

-

-

Nom : El Ghali
Prénom : Ismaïl



Nom : Errawafi
Prénom : Mohamed



Nom : Ettoumi
Prénom : Tarek

-

-

Nom : Ghribi
Prénom : Abdessalem

-

-

Nom : Hajji
Prénom : Seifeddine

-

-

Nom : El Amri
Prénom : Saber

-

-

14 Mars 2011

Nom : Hadj Salem
Prénom : Tarek



Nom : Hamraoui
Prénom : Makrem



Nom : Hanhaoui
Prénom : Riadh



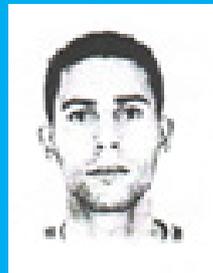
Nom : Hassini
Prénom : Abdelmajid

-

Nom : Jammali
Prénom : Wael

-

Nom : Jbali
Prénom : Mohamed



Nom : Moulhi
Prénom : Noamen



Nom : Msalmi
Prénom : Bader
Eddine



Nom : Nakkachi
Prénom : Ahmed



Nom : Omri
Prénom : Nabil



Nom : Nasri
Prénom : Sami

-



Nom : Salhi
Prénom : Aymen

-

Nom : Salhi
Prénom : Hichem



Nom : Tahri
Prénom : Abdelmajid

-

Nom : Ben
Abderraouf
Prénom : Mohamed

-

14 Mars 2011

Nom : Oualhezi
Prénom : Ramzi



Nom : Nasri
Prénom : Yassine



Nom : Ayari
Prénom : Radhouane



Nom : Mbarki
Prénom : Karim



Nom : Hamdi
Prénom : Zied



Nom : Mohsen
Prénom : Zied



Nom : Ghrissi
Prénom : Rami



29-30 Mars 2011

29-30 Mars 2011

Nom : Dhaoui
Prénom : Maher



Nom : Ayari
Prénom : Saber



Nom : Khalfallah
Prénom : Walid



Nom : Addali
Prénom : Walid



Nom : Ayari
Prénom : Aymen



Nom : Ben Ayed
Prénom : Hafedh



29-30 Mars 2011

Nom : Ben Hadj
Ahmed
Prénom : Walid



Nom : Ben Hadj Taleb
Prénom : Mahmoud



Nom : Ben Houaydi
Prénom : Sassi

-

Nom : Ben Ibrahim
Prénom : Foued



Nom : Ben Lassoued
Prénom : Lotfi



Nom : Boulaayla
Prénom : Achref



29-30 Mars 2011

Nom : Boulaayla
Prénom : Mohamed
Ali



Nom : Bouthouri
Prénom : Maher



Nom : Bouthouri
Prénom : Ibrahim

-

Nom : Bouthouri
Prénom : Mohamed



Nom : Cherif
Prénom : Haithem

-

Nom : Chermiti
Prénom : Achref



Nom : Dabbachi
Prénom : Ali



29-30 Mars 2011

Nom : El Abed
Prénom : Mohamed
Amine



Nom : El Bourni
Prénom : Mohamed
Ali

-

-

Nom : El Ghanmi
Prénom : Ahmed

-

-

Nom : El Ghribi
Prénom : Ramzi

-

-

Nom : El Ghribi
Prénom : Saber



Nom : El Hachicha
Prénom : Fayez



Nom : El Maaoui
Prénom : Ali



Nom : Ferchichi
Prénom : Hamza



Nom : Ghizeoui
Prénom : Nabil

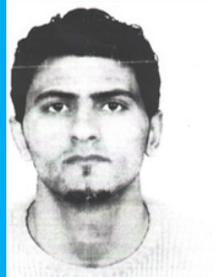


Nom : Hachem
Prénom : Mohamed
Ali

-

-

Nom : Jlassi
Prénom : Mohamed



-

Nom : Khameri
Prénom : Mehdi

-

-

Nom : Manai
Prénom : Akrem



Nom : Maseoudi
Prénom : Skander

-

08182201 : N° CIN

Nom : Maseoudi
Prénom : Hammadi



29-30 Mars 2011

Nom : Missaoui
Prénom : Cherif



Nom : Naes
Prénom : Riadh



Nom : Ouarghi
Prénom : Boujomaa



Nom : Rahali
Prénom : Ahmed

-

Nom : Rhimi
Prénom : Sabri



Nom : Rhimi
Prénom : Belhassan



Nom : Rhimi
Prénom : Wissem



Nom : Rhimi
Prénom : Amir

-

Nom : Saafi
Prénom : Salah



Nom : Saafi
Prénom : Hamza

-

Nom : Salah
Prénom : Amine

-

Nom : Samaali
Prénom : Marouane



Nom : Souli
Prénom : Sabri



Nom : Tarchouna
Prénom : Ahmed



Nom : Tayaa
Prénom : Mohamed

-

Nom : Thabet
Prénom : Faycel

-

Nom : Trabelsi
Prénom : Lassaad



29-30 Mars 2011

Nom : Yaakoubi
Prénom : Mohamed



Nom : Zaraï
Prénom : Abdelfateh



Nom : Zaïdi
Prénom : Naceur

-

Nom : Zayani
Prénom : Montassar

-

Nom : Zitouni
Prénom : Hassan



Nom : Thabet
Prénom : El Arbi



Nom : Ayari
Prénom : Ali



Nom : Bayadhi
Prénom : Lotfi

-



29-30 Mars 2011

Nom : Ben Khadhar
Prénom : Omar



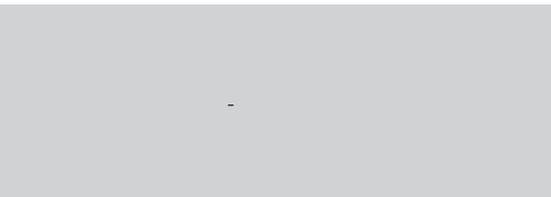
Nom : Ben Amara
Prénom : Tarek



Nom : Ben Sabeur
Prénom : Khaled



Nom : Dhifi
Prénom : Ahmed



Nom : Dhouri
Prénom : Maher



Nom : El Garchi
Prénom : Fourat



29-30 Mars 2011

Nom : El May
Prénom : Anis



Nom : Hanhaoui
Prénom : Riadh

-

N°CIN : 08509796

Nom : Kharoubi
Prénom : Aymen



Nom : Maamouri
Prénom : Walid

-

-

Nom : Manaï
Prénom : Haithem

-

-

Nom : Mbarki
Prénom : Moncef

-

-

Nom : Mejri
Prénom : Seif Eddine



Nom : Naffati
Prénom : Nader



Nom : Nasri
Prénom : Akrem



Nom : Amri
Prénom : Sofiene



Nom : Omri
Prénom : Zouhair



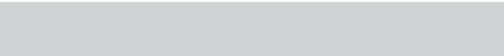
Nom : Saïdi
Prénom : Sofiene



Nom : Sliti
Prénom : Zied



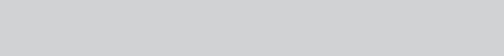
Nom : Abdaoui
Prénom : Mohamed



Nom : Abou Kacem
Prénom : Monaem



Nom : Abou Kacem
Prénom : Hichem



Nom : Addali
Prénom : Haithem



Nom : Alaya
Prénom : Fares



29-30 Mars 2011

Nom : Ayari
Prénom : Saber



Nom : Azzouz
Prénom : Hamdi

-

-

Nom : Baraket
Prénom : Noureddine

-

-

Nom : Barhoumi
Prénom : Majdi

-

-

Nom : Barhoumi
Prénom : Wissem

-

-

Nom : Barouni
Prénom : Med Ali

-

-

Nom : Belhassen
Prénom : Ahmed

-

-

Nom : Ben Amara
Prénom : Foued

-

-

Nom : Ben Dhafer
Prénom : Jamel

-

-

Nom : Ben Houcine
Prénom : Amine

-

-

Nom : Ben Nour
Prénom : Mehrez

-

-

Nom : Ben Othman
Prénom : Maher

-

-

Nom : Ben Zahmoul
Prénom : Youssef

-

-

Nom : Bouaich
Prénom : Ezer

-

-

Nom : Bouallag
Prénom : Ward

-

-

Nom : Bouchrit
Prénom : Nabil

-

-

Nom : Boughanmi
Prénom : Tawfik

-

-

Nom : Bouthouri
Prénom : Mehrez



29-30 Mars 2011

Nom : Bouthouri
Prénom : Ali



Nom : Cherni
Prénom : Mohamed
Naceur



Nom : Cherni
Prénom : Bilel



Nom : Cherni
Prénom :
Moheyddine



Nom : Cherni
Prénom : Mohamed
Dhieb



٠٨٠٨٤٣٢٤ : N°CIN

Nom : Cherni
Prénom : Riadh

Nom : Daas
Prénom : Mohamed
Hedi

29-30 Mars 2011

Nom : Dhouioui
Prénom : Maher



Nom : Echafi
Prénom : Ahmed

-

-

Nom : El Abidine
Prénom : Ibrahim

-

-

Nom : El Hamdi
Prénom : Mohamed
Faouzi

-

-

Nom : El Saidi
Prénom : Sofiene

-

-

Nom : Elliouioui
Prénom : Maher



٠٧٦٧٦٦٢ : N°CIN

Nom : Essafi
Prénom : Ahmed

-

-

Nom : Ettayeb
Prénom : Mohamed

-

-

Nom : Euch
Prénom : Bilel



Nom : Ferchichi
Prénom : El Arbi

-

-

Nom : Gayed
Prénom : Maher

-

-

Nom : Ghanmi
Prénom : Hassan

-

-

Nom : Hadj hassine
Prénom : Mahmoud

-

-

Nom : Hamzaoui
Prénom : Makrem

-

-

Nom : Karoui
Prénom : Moncef

-

-

Nom : Kehia
Prénom : Radhouane



Nom : Khamissi
Prénom : Ahmed

-

Nom : Kochbati
Prénom : Mohamed

-

Nom : Laabidi
Prénom : Yassine

-

Nom : Laarafa
Prénom : Mohamed
Amine

-

Nom : Lakahal
Prénom : Ahmed

-

Nom : Mahmoudi
Prénom : Majdi

-

Nom : Mathlouthi
Prénom : Hamza

-



Nom : Mhamdi
Prénom : Amir

-

Nom : Mzeh
Prénom : Imed

-

Nom : Naffati
Prénom : Mouldi

-

Nom : Nemri
Prénom : Lotfi



Nom : Oueslati
Prénom : Khaled

-

Nom : Rafrac
Prénom : Moncef

-

Nom : Raouane
Prénom : Anouar

-

Nom : Rhimi
Prénom : Hamza



Nom : Rhimi
Prénom : Ramzi

-

Nom : Saadaoui
Prénom : Mohamed

-

Nom : Thabet
Prénom : Faycel

-

Nom : Zaghdoudi
Prénom : Farid

-

Nom : Aguerbi
Prénom : Soltan



Nom : Mathlouthi
Prénom : Hamza



Liste des Tunisiens immigrés clandestinement et disparus après la révolution entre la Tunisie et l'Italie du 01 Mars

N°	Nom	Prénom	Gouv.	Date naissance	Nom du père/mère	CIN	Date Disparition
1	Ekbaïr	Alia	-	-	-	06314247	01-mars-11
2	El Halouazi	Ramzi Salah	-	28-sept-85	-	04715459	01-mars-11
3	El Mili	Béçhir Jamel Eddine	Tunis	11-août-87	Jamel Eddine El Mili	04749363	01-mars-11
4	El Ouardi	Hattab Khemais	-	-	-	04818064	01-mars-11
5	Foudhail	Mehdi	Tunis	31-mars-90	Wahida Hacheni	05483623	01-mars-11
6	Lakhdher	Anis	Tunis	25-nov-83	Néjia Epouse Lakhdher	04746707	01-mars-11
7	Soltani	Belhassen	Ben Arous	21-juil-84	Naceur Soltani	04804108	01-mars-11
8	Wsifi	Marouane	-	20-mars-85	Salah Ben Wsifi	08593380	01-mars-11

Liste des Tunisiens immigrés clandestinement et disparus après la révolution entre la Tunisie et l'Italie du 5 Mai 2011

N°	Nom	Prénom	Gouv.	Date naissance	Nom du père/mère	CIN	Date Disparition
1	Barhoumi	Majdi	Bizerte	11-oct-91	Safia Bahri	08979001	05-mai-11
2	Ben Brayek	Hamed	Bizerte	23-mai-87	Radhia El Jalji/ Noureddine ben Brayek	08910749	05-mai-11
3	El Jalji	Houcem Eddine	Bizerte	07-mai-92	Fathia El Jalji/ Ayed el Jalji	08975335	05-mai-11

Liste des Tunisiens immigrés clandestinement et disparus après la révolution entre la Tunisie et l'Italie du 14 Mars

N°	Nom	Prénom	Gouv.	Date naissance	Nom du père/mère	CIN	Date Disparition
1	Abbassi	El Barouni	-	03-févr-77	Ahmed Ben Abderrahmen Abbassi	08204546	14-mars-11
2	Abdelmaksoud	Jihed	-	23-nov-89	-	08826241	14-mars-11
3	Abderraouf	Mohamed	-	-	-	-	14-mars-11
4	Alyani	Atef	Ben Arous	17-févr-95	Abdelhafidh Ben Ahmed Ben Belgacem	-	13-mars-11
5	Ayari	Aymen	-	11-avr-92	Abdelwaheb Ayari/ Rachida Béji	-	14-mars-11
6	Ayari	Hatem	Tunis	05-juil-84	Mokhtar Ben Béchir Ayari/ Sabeh Horchani	07123795	14-mars-11
7	Ben Abdelkader	Ali	Sfax	24-juin-86	Chaabane Ben Ahmed / Meriem Abdelkader	08831620	14-mars-11
8	Ben Brick	Mohyeddine	Sfax	28-nov-87	Hassine Ben Mohamed Ben Brick/ Selma Hosni	08862672	14-mars-11
9	Ben Ennar	Zied	Sfax	08-déc-82	-	08708486	14-mars-11
10	Ben Hassine	Amine	-	04-mars-89	-	-	14-mars-11
11	Ben Sassi	Belhassen	Tunis	06-déc-82	-	07083465	14-mars-11
12	Boughanmi	Walid	-	06-août-81	Ali Ben Hedi Boughanmi	04748548	14-mars-11
13	Brick	Nizar	Sfax	10-avr-87	Mohamed Ben Mabrouk Brick/ Chédia Essamet	08845683	14-mars-11
14	Briki	Walid	-	09-juil-90	Mohamed Ali Briki/ Mabrouka Maaroufi	07168437	14-mars-11
15	Derbali	Walid	Sfax	01-avr-81	Zahani Ben Salem Derbali/ Naïma Ben Hadj Selem	08184240	14-mars-11
16	El Abed	Mohamed Amine	Ben Arous	30-déc-91	Kacem El Abed/ Rafika Sayedi	09612414	14-mars-11

N°	Nom	Prénom	Gouv.	Date naissance	Nom du père/mère	CIN	Date Disparition
17	El Ghali	Ismail	Kasserine	17-juin-83	-	08781527	14-mars-11
18	El Ghizéoui	Marouane	-	12-mars-90	Rebah El Ghizéoui	-	14-mars-11
19	Errawafi	Mohamed	Tunis	03-oct-91	Samir Ben Mohamed Errawafi / Meherzia Charfi	05481351	14-mars-11
20	Ettoumi	Tarek	Kasserine	17-avr-85	Abdallah Ben Salah Ettoumi/ Hafsia El Ghiléni	0856674?	14-mars-11
21	Ghribi	Abdessalem	Tunis	29-avr-90	-	-	14-mars-11
22	Hadj salem	Tarek	Sfax	11-oct-85	Fraj Ben Mokhtar Hadj Salem/ Fattoum Ben Hamza	08784213	14-mars-11
23	Hamraoui	Makrem	Tunis	07-juil-85	El Fadhel Hamraoui	-	14-mars-11
24	Hanfeoui	Hichem	Tunis	04-juil-84	Mohamed Ben Ali Hanfeoui	08187419	14-mars-11
25	hanhaoui	Riadh	Sfax	16-avr-83	El Arbi Ben Mohamed Hanhaoui	08559796	14-mars-11
26	Hassini	Abdelmajid	-	21-mars-79	Abdelkarim Hassini	08408684	14-mars-11
27	Jamali	Wael	Kasserine	01-juin-88	Slah Ben Sassi Jamali	09071341	14-mars-11
28	Jbali	Mohamed	Tunis	31-juil-85	Abdelaziz Jbali/ Jomaa Beji	07107280	14-mars-11
29	Moulhi	Noamen	-	09-août-83	-	05458971	14-mars-11
30	Msalmi	Bader Eddine	-	24-nov-81	Souad Ben Ahmed Ben Ammar Ben Sassi	08199363	14-mars-11
31	Nakkachi	Ahmed	Tunis	23-oct-85	Taher Nakkachi	07130680	14-mars-11
32	Nasri	Sami	Tunis	13-juil-88	Mohamed Salah Nasri/ Rachida Nasri	07415454	14-mars-11

N°	Nom	Prénom	Gouv.	Date naissance	Nom du père/mère	CIN	Date Disparition
33	Omri	Nabil	Kasserine	25-sept-82	Ouanissa Omri	08572229	14-mars-11
34	Salhi	Aymen	Kasserine	17-juin-87	Chedli Ben Bouzayene Salhi/ Zina Badri	07124016	14-mars-11
35	Salhi	Hichem	Sfax	21-juil-80	Khalifa Ben Ali Salhi/ Majida Salhi	08162888	14-mars-11
36	Tahri	Abdeljalil	Sfax	16-juin-87	Ahmed Tahri	08828832	14-mars-11
37	Ben Abderraouf	Mohamed	-	-	Issa Ben Abderraouf	-	14-mars-11
38	Oualhezi	Ramzi	Tunis	-	Salah Oualhezi	04715459	14-mars-11
39	Mhamdia	Dhia Eddine	Kasserine	-	Hasna Ben Salah	-	14-mars-11
40	Omri	Zouhair	Kasserine	23-mars-87	Abderrahmen Amri/ Fatma Amri	08595038	14-mars-11

Liste des Tunisiens immigrés clandestinement et disparus après la révolution entre la Tunisie et l'Italie du 29-30 Mars 2011

N°	Nom	Prénom	Gouv.	Date naissance	Nom du père/mère	CIN	Date Disparition
1	Abdaoui	Mohamed	-	28-févr-69	-	-	-
2	Abou Kacem	Monaem	-	14-févr-86	-	-	-
3	Abou Kacem	Hichem	-	-	-	-	-
4	Addali	Haithem	31-janv-89	28-janv-89	Brahim Addali	07692012	29-mars-11
5	Addali	Walid	Kairouan	12-oct-85	Romdhana Balhoudi/ Ali Addali	07662897	29-mars-11
6	Alaya	Fares	-	10-juin-91	Habib Alaya	-	-
7	Amri	Sofiène	Tunis	26-mai-89	Hedi Ben Youssef Amri	08739491	30-mars-11
8	Ayari	Aymen	Tunis	15-mars-84	Fatma Chwaykhi/ Mohamed Ayari	04719204	29-mars-11
9	Ayari	Ali	Tunis	10-oct-87	Ben Mabrouk Ben Ali/ fajra Ben Massaoud	08719374	29-mars-11
10	Ayari	Saber	Tunis	15-août-92	Amor Ayari	04837566	29-mars-11
11	Azzouz	Hamdi	-	18-déc-87	-	-	-
12	Barakat	Noureddine	-	07-janv-68	-	-	-
13	Barhoumi	Majdi	-	11-oct-91	-	-	-
14	Barhoumi	Wissem	-	23-juil-96	-	-	-
15	Barouni	Mohamed Ali	-	12-juin-88	-	-	30-mars-11
16	Bayadhi	Lotfi	Sousse	15-janv-72	Mohamed Bayadhi	05511391	-

N°	Nom	Prénom	Gouv.	Date naissance	Nom du père/mère	CIN	Date Disparition
17	Belhadj Ettaleb	Mahmoud	Tunis	17-juin-94	Moncef Belhadj Ettaleb	-	29-mars-11
18	Belhassen	Mustapha	Tunis	18-nov-89	-	-	29-mars-11
19	Belhassen	Ahmed	-	18-nov-90	-	-	-
20	Ben Amara	Tarek	Sousse	04-mars-82	Ahmed Mouldi Ben Amara	-	29-mars-11
21	Ben Amara	Foued	-	10-juin-86	-	-	-
22	Ben Attia Allah	Mohamed	Sfax	22-mars-87	-	08828540	29-mars-11
23	Ben Ayed	Hafedh	Sfax	26-juin-85	-	08190470	30-mars-11
24	Ben Dhafer	Jamel	-	11-juin-73	-	-	-
25	Ben Hadj Ahmed	Walid	Mahdia	04-mai-88	Riadh Ben Hadj Ahmed	09385837	29-mars-11
26	Ben Hadj Taleb	Mahmoud	Tunis	17-juin-94	Mahmoud Ben Hadj Taleb	-	29-mars-11
27	Ben Houaydi	Sassi	Sfax	20-mars-68	Fraj Ben Omor Ben Houaydi/ Saida Ben Sassi	01333547	-
28	Ben Houcine	Amine	-	04-mars-86	-	-	-
29	Ben Ibrahim	Foued	Sfax	09-déc-82	Karima Ben Ibrahim/ Alaya Ben Elaïd Ben Ibrahim	07090887	29-mars-11
30	Ben Khadhar	Omar	Tunis	20-mai-86	Mohamed Ben Khadhar	08706398	29-mars-11
31	Ben Lassoued	Loffi	Tunis	24-juil-77	Mohamed Ben Lassoued/ Mahbouba Bent Amara Ben Ahmed	07049318	29-mars-11
32	Ben Nour	Mehrez	-	-	-	-	-

N°	Nom	Prénom	Gouv.	Date naissance	Nom du père/mère	CIN	Date Disparition
33	Ben Othman	Maher	-	-	-	-	-
34	Ben Sabeur	Khaled	Tunis	09-avr-84	Rebah Ben Mohamed Ben Sabeur	08333936	29-mars-11
35	Ben Zahmoul	Youssef	-	28-sept-84	-	-	-
36	Bouaich	Ezer	-	15-mai-93	-	-	-
37	Bouallag	Ward	-	-	-	-	29-mars-11
38	Bouchrit	Nabil	-	-	-	-	-
39	Boughanmi	Nabil	Tunis	05-déc-87	Taoufik Ben Ali Boughanmi	08744172	29-mars-11
40	Boughanmi	Tawfik	-	05-déc-86	-	-	30-mars-11
41	Boulaayla	Achref	Tunis	04-févr-91	Najet Ben Arfa Epouse Boulaayla/ Nouredine Boulaayla	04837883	29-mars-11
42	Boulaayla	Mohamed Ali	Tunis	07-avr-88	Najet Ben Arfa Epouse Boulaayla/ Nouredine Boulaayla	04837884	29-mars-11
43	Bouthouri	Maher	Tunis	11-sept-85	Fraj Ben Omor Ben Houaydi/ Saida Ben Sassi	07140244	29-mars-11
44	Bouthouri	Ibrahim	Tunis	16-nov-92	Mohamed Boutjouri/ Aziza Bouthouri	-	29-mars-11
45	Bouthouri	Mohamed	Tunis	10-déc-88	Romdhane Bouthouri	07165525	29-mars-11
46	Bouthouri	Mehrez	Tunis	28-nov-89	Felah Bouthouri	07192686	29-mars-11
47	Bouthouri	Ali	Tunis	10-janv-11	Taher Bouthouri/ Khadija Bouthouri	07176649	29-mars-11
48	Cherif	Haithem	Kairouan	02-nov-80	Mohamed Cherif	-	29-mars-11

N°	Nom	Prénom	Gouv.	Date naissance	Nom du père/mère	CIN	Date Disparition
49	Chermiti	Achref	Sfax	12-déc-85	-	-	-
50	Cherni	Mohamed Naceur	-	15-sept-80	Hassine cherni/ Mongia Cherni	08333936	29-mars-11
51	Cherni	Bilel	-	12-juin-88	Mongia Cherni	-	-
52	Cherni	Mohyeddine	-	07-févr-80	Mohamed Salah Cherni/ Zohra Cherni	-	-
53	Cherni	Mohamed Dhieb	-	01-août-85	Salah Cherni	-	29-mars-11
54	Cherni	Riadh	-	02-juil-85	-	-	30-mars-11
55	Daas	Mohamed Hedi	-	-	-	-	-
56	Dabbachi	Ali	Sfax	12-mai-84	-	08837741	29-mars-11
57	Dhaoui	Maher	Tunis	31-mai-87	Ali Dhaoui	07115516	29-mars-11
58	Dhifi	Ahmed	Sousse	14-avr-85	Ameur Dhifi	-	29-mars-11
59	Dhouioui	Maher	-	22-févr-84	Khira Khammari/Omar Ben Mohamed Dhouioui	-	29-mars-11
60	Dhouiri	Maher	Sousse	22-févr-84	Khira Khanfir	-	29-mars-11
61	Echafi	Ahmed	-	-	-	-	-
62	El Abed	Mohamed Amine	Ben Arous	30-déc-91	Kacem El Abed/ Rafika Sayedi	09612414	29-mars-11
63	El Abidine	Ibrahim	-	-	-	-	29-mars-11
64	El Bourni	Mohamed Ali	Sfax	12-juin-88	Chedli El Brouni	-	29-mars-11

N°	Nom	Prénom	Gouv.	Date naissance	Nom du père/mère	CIN	Date Disparition
65	El Garchi	Fourat	Tunis	22-janv-93	Moncef El Karchi/ Amel Waleni	1475900	29-mars-11
66	El Ghanmi	Ahmed	Tunis	31-mars-93	Malika El Ghanmi	-	29-mars-11
67	El Ghribi	Ramzi	Sfax	05-août-90	Ali El Ghribi	08836806	29-mars-11
68	El Ghribi	Saber	Tunis	27-juin-89	Hassine El Ghribi/ Mahbouba Hamidi	07165900	29-mars-11
69	El Hachmi		Tunis	-	Maher El Hachmi	-	-
70	El Hamdi	Mohamed faouzi	-	16-août-71	-	-	-
71	El Hamdi	Zied	Le Kef	27-sept-83	Mohamed El Hanifi Ben Mahmoud	08061519	29-mars-11
72	El Hamdi	Mohsen	Le Kef	03-août-87	Mohamed El Hanifi Ben Mahmoud	08079428	29-mars-11
73	El Krichi	Mohamed Ali	Sousse	26-févr-86	Meriem El Krichi	-	29-mars-11
74	El May	Anis	Sousse	21-nov-87	Fraj El May/ Zina Bakouri	08482867	29-mars-11
75	El Saidi	Sofiene	-	27-juil-81	-	-	29-mars-11
76	Elhachicha	Fayez	Sfax	09-juin-85	Mohamed Elhachicha	08190039	29-mars-11
77	Ellouioui	Maher	-	22-févr-84	-	07676162	29-mars-11
78	Elmaaoui	Ali	Mahdia	-	Karim Elmaaoui	09388119	29-mars-11
79	Eloubi	Maher	-	-	-	-	29-mars-11
80	Essafi	Ahmed	Sfax	14-avr-85	Ameur Essafi	-	-

N°	Nom	Prénom	Gouv.	Date naissance	Nom du père/mère	CIN	Date Disparition
81	Ettayeb	Mohamed	-	-	-	-	-
82	Euchi	Bilel Ben Abdallah	Tunis	14-mai-90	Abdallah Ben Amara Euchi	04800064	29-mars-11
83	Ferchichi	Hamza	Tunis	23-déc-88	Ezzedine Ferchichi/ Fatma Ezzohra Ben Atlia	07159312	29-mars-11
84	Ferchichi	El Arbi	Tunis	08-janv-94	Abdessattar Ben Ahmed Ferchichi	-	29-mars-11
85	Gayed	Maher	-	01-juil-93	-	-	-
86	Ghanmi	Hassan	-	11-déc-91	-	-	-
87	Ghizaoui	Nabil	Le Kef	08-sept-78	Ben Mohamed Salah Ben Salah/ Wrayda Ferchichi	08009058	29-mars-11
88	Ghrissi	Rami	Ben Arous	07-nov-89	Raouf Ben Mohamed Taher Ghrissi	09612072	29-mars-01
89	Hachem	Mohamed Ali	Ben Arous	16-avr-91	-	-	29-mars-01
90	Hadj Hassine	Mahmoud	-	26-nov-89	-	-	-
91	Hamzaoui	Makrem	-	-	-	-	-
92	Hanhaoui	Riadh	Kasserine	19-avr-83	Harbia Rebhi	08559796	29-mars-11
93	Ismail	Belhassen	Tunis	02-janv-83	Rachid Ben Boubaker Ismail	04801286	29-mars-11
94	Jlassi	Mohamed	Sfax	14-févr-87	Mongi Jlassi	08802695	29-mars-11
95	Karoui	Moncef	-	-	-	-	-
96	Kebaier	Alaya	-	13-juin-78	-	-	-

N°	Nom	Prénom	Gouv.	Date naissance	Nom du père/mère	CIN	Date Disparition
97	Kehia	Radouane	Ben Arous	17-oct-86	Noureddine Kehia/ Mabrouka Kouki	09454310	-
98	Khalf Allah	Walid	Tunis	02-janv-91	Fatma Epouse Khalf Allah	04803504	29-mars-11
99	Khameri	Mehdi	Sfax	31-oct-88	Mongi Khameri	-	29-mars-11
100	Khamissi	Ahmed	-	01-juin-81	-	-	29-mars-11
101	Kharoubi	Aymen	Sousse	18-nov-82	Hassine Kharoubi	08485272	29-mars-11
102	Khmiri	Zied	Tunis	30-mars-89	Younes Ben Ali Khmiri	08738042	29-mars-11
103	Kochbati	Mohamed	-	-	-	-	-
104	Laabidi	Yassine	-	13-oct-78	-	-	30-mars-11
105	Laarafa	Mohamed Amine	-	23-juin-90	-	-	-
106	Lakahal	Ahmed	-	27-janv-81	-	-	-
107	Maamouri	Walid	Tunis	08-févr-77	-	08311787	29-mars-11
108	Mahmoudi	Majdi	-	01-janv-87	-	-	-
109	Manaf	Akrem	Tunis	11-oct-86	Abdelmajid Manaf/ Emna Manaf	04743432	29-mars-11
110	Manaf	Haithem	Sousse	-	-	-	29-mars-11
111	Masseoudi	Skander	Sfax	10-juin-85	Naceur Masseoudi	08182201	29-mars-11
112	Masseoudi	Hammadi	Sfax	28-févr-79	-	05380681	30-mars-11

N°	Nom	Prénom	Gouv.	Date naissance	Nom du père/mère	CIN	Date Disparition
113	Mathlouthi	Hamza	-	06-juil-87	Mohamed Mathlouthi/ Souad Toumi	05471304	-
114	Mbarki	Karim	Tunis	19-sept-89	Noureddine Mbarki	07175040	29-mars-11
115	Mbarki	Moncef	Tunis	-	-	-	29-mars-11
116	Mejri	Seif Eddine	Tunis	10-oct-83	Mohamed Naceur Mejri/ Najoua Houwaydi	08324766	29-mars-11
117	Mhamdi	Amir	-	15-avr-92	-	-	-
118	Missaoui	Cherif	Tunis	21-juin-79	Othmane Missaoui/ Mabrouka Naderi	08231898	29-mars-11
119	Mzeh	Imed	-	17-déc-97	-	-	-
120	Naes	Riadh	Sfax	02-juil-85	-	08795678	29-mars-11
121	Naffati	Nader	Tunis	26-nov-86	-	08723327	30-mars-11
122	Naffati	Mouldi	-	14-janv-82	-	-	-
123	Nasri	Akrem	Kasserine	06-janv-91	Fehma Rebhi	09092376	29-mars-11
124	Nemri	Loffi	-	15-mars-84	-	-	-
125	Omri	Nabil	Kasserine	25-sept-82	Ouanissa Omri	08572229	29-mars-11
126	Ouarghi	Boujooma	Le Kef	01-janv-73	Sami Wirghi	03782839	29-mars-11
127	Oueslati	Khaled	-	-	-	-	-
128	Rafraf	Moncef	-	-	-	-	-

N°	Nom	Prénom	Gouv.	Date naissance	Nom du père/mère	CIN	Date Disparition
129	Rahali	Ahmed	Tunis	24-déc-92	Moncef Rahali	-	-
130	Raouane	Anouar	-	06-déc-81	-	-	-
131	Rhimi	Sabri	Tunis	29-janv-93	Halima Ben Lakhder Jbali	07176151	29-mars-11
132	Rhimi	Belhassen	Tunis	09-févr-88	Mohamed Moncef Rhimi/ Toufèha Ferchichi	07132906	29-mars-11
133	Rhimi	Hamza	Tunis	11-mars-80	Hsan Rhimi/ Hadda Rhimi	07046363	29-mars-11
134	Rhimi	Wissem	Tunis	11-mars-91	Hamed ben Ibrahim Rhimi	07177294	29-mars-11
135	Rhimi	Amir	Tunis	15-mars-94	Zina Rhimi	-	29-mars-11
136	Rhimi	Ramzi	Tunis	06-jul-90	Abdelkader Rhimi	07166271	29-mars-11
137	Saadaoui	Mohamed	-	18-jul-85	-	-	-
138	Saafi	Hamza	Sfax	-	-	-	-
139	Saafi	Salah	Bizerte	20-févr-84	Hedi Saafi Rachida El Habib	08136569	-
140	Saïdi	Sofiene	Sousse	27-jul-81	Habib Saïdi	08447919	29-mars-11
141	Salah	Amine	Sfax	24-avr-86	-	08756384	29-mars-11
142	Samadi	Marouane	Tunis	19-août-87	Hassan Samai/ Zamarda Ben Ettayaa	07119892	29-mars-11
143	Siti	Zied	Tunis	-	Saiha Siti	08344481	29-mars-11
144	Saltani	Belhassen	Ben Arous	21-jul-84	Naceur Saltani	04804108	01-mars-11

N°	Nom	Prénom	Gouv.	Date naissance	Nom du père/mère	CIN	Date Disparition
145	Soufi	Sabri	Ben Arous	16-août-84	Sadok Soufi/ Latifa Chouikh	07110510	29-mars-11
146	Tarchouna	Ahmed	Sfax	07-juli-82	-	00396638	30-mars-11
147	Tayaa	Mohamed	Tunis	1985	-	07049873	29-mars-11
148	Thabet	El Arbi	Tunis	22-sept-82	-	07092736	29-mars-11
149	Thabet	Faycel	-	-	-	-	-
150	Trabelsi	Lasaad	Sfax	18-déc-86	Abdessalem Trabelsi	08758107	29-mars-11
151	Yaakoubi	Mohamed	Tunis	01-avr-81	Béchar Yaakoubi/ Manoubia Yaakoubi	07091326	30-mars-11
152	Zaghdoudi	Farid	-	1982	-	-	-
153	Zakdi	Naceur	Tunis	-	-	-	-
154	Zorai	Abdelfateh	Tunis	26-août-80	Ahmed Zorai	08222942	29-mars-11
155	Zayani	Montasser	Tunis	07-sept-94	Mohsen Zayani	02731651	29-mars-11
156	Zitouni	Hassan	Tunis	22-janv-85	Mohamed Hédi Zitouni/ Fadhila Ben Ammar	08341791	30-mars-11

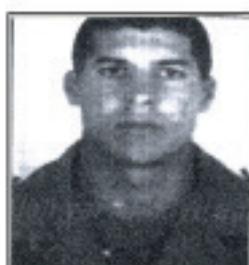
Photos des personnes : parmi les morts au large de l'île de Karkenah



Ali Arfaoul



Amine Hosni



Aymen Khiari



Hamda Sassi



M.Hédi Hamrouhi



Mondher Ayari



Hatem Boukhris



Loffi Sillimi



Riadh Hefaledh



Oussama Trabelsi



Óobayd Allah Miki



Mustapha Hamrouni



Seifeddine Bousdiri



Samir Hamdi



Sabri Guebsi



Riadh Khoudi

Annexes

Annexe 1 : Lettre du FTDES au Président de l'Assemblée Constituante

Monsieur le Président de l'Assemblée constituante,

Les peuples du monde célèbrent dans deux semaines la Journée internationale des migrants déclarés par les Nations Unies le 18 décembre 1990 à l'occasion de la publication de la convention internationale pour la protection des travailleurs migrants. Nous craignons que cette journée se passe tristement au lieu d'être célébrée.

Monsieur le Président, Messieurs, Mesdames,

Suite à la chute de l'ancien régime, dans un climat d'insécurité, de déception précoce qui a frappé de grandes catégories de jeunes appartenant aux groupes sociaux vulnérables, des dizaines de milliers ont pris les bateaux de la migration clandestine vers les côtes italiennes dans le but de trouver ce dont ils étaient privés : un travail leur permettant d'avoir du pain et de la dignité. Dans ce voyage périlleux des milliers ont pu atteindre leur but et certains ont fini dans la mer, ce sont les martyrs du pain, des centaines sont parmi les disparus.

Aujourd'hui, dix mois se sont passés depuis ces vagues migratoires. La tragédie des familles des victimes et des disparus s'amplifie. La non-certitude plane : les familles ne savent pas si leurs enfants sont vivants ou morts. Elles se débattent entourées par la rumeur, l'incapacité, l'extorsion et l'indifférence.

Ces familles ont essayé en vain de contacter les autorités tunisiennes (Ministère de l'intérieur, Ministère des affaires étrangères, Ministère de la Défense...) mais elles continuent à les différer sous divers prétextes. Ceci a démontré à la fin qu'elles ne connaissent pas le dossier et le traite négligemment.

Aujourd'hui, après la constitution de l'Assemblée Constituante, les familles s'y adressent pour mettre fin à cette tragédie et nous croyons que pour résoudre ce problème, la bonne solution nécessite des initiatives sérieuses ; cela exige :

- La création d'une commission nationale indépendante où le gouvernement sera représenté pour enquêter sur les faits et déterminer les responsabilités.
 - Le lancement d'une cellule de crise pour le suivi et le soutien. Elle se charge de faire la coordination entre les structures intervenantes et résoudre les problèmes en suspense.
 - Le respect du principe de la transparence : faire connaître les accords conclus et faire participer la société civile par appui pour la participation civique.
- Si ces demandes sont urgentes, nous rappelons que l'une des grandes responsabilités de l'Assemblée nationale est de réviser la législation sur la migration qui viole les droits de l'homme et de travailler à constitutionnaliser la situation des réfugiés.

Le Forum Tunisien pour les Droits Economiques et Sociaux

الإخوة أعضاء المجلس التأسيسي

السيد رئيس المجلس التأسيسي، الأعضاء المحترمين

تحية شعوب العالم بعد أسبوعين اليوم العالمي للمهاجرين الذي أقرته منظمة الأمم المتحدة يوم 18 ديسمبر 1990 بمناسبة صدور الاتفاقية الدولية لحماية العمال المهاجرين و أفراد عائلاتهم. و على خلاف ما يُنتظرُ من الاحتفال فإننا نخشى أن يمر هذا اليوم في بلادنا أليما غائما.

سيدي الرئيس، الأعضاء المحترمين

مع سقوط النظام البائد و في مناخ من الانفلات الأمني و الخيبة المبكرة التي أصابت فئات عريضة من الشباب المنتمين إلى فئات اجتماعية هشة أقدم عشرات الآلاف منهم على ركوب قوارب الهجرة السرية باتجاه الشواطئ الإيطالية على أمل أن يجدوا ما كانوا منهم محرومين: شغلا يوفر لهم رغيف الخبز و الكرامة. و في هذه الرحلة/ المجازفة استطاع الآلاف أن يصلوا و سقط البعض في عرض البحر شهداء الرغيف في حين مازال المئات منهم في عداد المفقودين.

و اليوم و قد مضى على تلك الموجات الهجرية أكثر من 10 اشهر فان مأساة عائلات الضحايا و المفقودين لازالت تتعاضد، ففي منزلة اللا يقين حيث يكون الأبناء أحياء/ أموات، تنهش العائلات الإشاعة و العجز و أحيانا الابتزاز و اللامبالاة.

لقد حاولت هذه العائلات عبثا أن تتصل بالسلطات التونسية (وزارة الداخلية، وزارة الخارجية، وزارة الدفاع...) و لكنها ظلت تُماطلهم بدواعي شتى افصحت في النهاية عن عدم إلمام بالملف و كثيرا من الاستخفاف.

و اليوم، و بعد تشكل المجلس التأسيسي، فإن هذه العائلات تتوجه إليه لوضع حد لهذه المأساة و نعتقد أن الخطوة بالاتجاه الصحيح تقتضي، و في أقرب الآجال، اتخاذ مبادراتٍ جديّة، و ذلك ما يُحتم:

• تشكيل لجنة وطنية مستقلة لتقصي الحقائق و تحديد المسؤوليات تكون فيها الحكومة طرفا.

• إحداث خلية أزمة للمتابعة و المساعدة تتولى التنسيق بين مختلف الهيكل المتدخلّة و حلّ المشاكل العالقة.

• التحلي بالشفافية لمعرفة الاتفاقيات المبرمة و إشراك المجتمع المدني دعماً لمبدأ المشاركة الوطنية.

و إذا كانت هذه المطالب مُستعجلة، فإن انكباب المجلس التأسيسي على مُراجعة التشريعات المتعلقة بالهجرة التي في معظمها تنتهك أدنى حقوق الإنسان و دسترة وضعيّة اللاجئين يُعد من أوكد المسؤوليات الملقاة على عاتقكم التزاما بمبادئ الثورة التونسية.

المنتدى التونسي للحقوق الاقتصادية والاجتماعية

عن الهيئة : الرئيس عبدالرحمان الهديلي

Communiqué de presse

18 december 2011



GLOBAL DAY OF ACTION
AGAINST RACISM
AND FOR THE RIGHTS
OF MIGRANTS
REFUGEES AND
DISPLACED PEOPLE



Pour la première fois, grâce à la Révolution du 14 janvier 2011 pour la dignité, la liberté et l'égalité, la société civile- associations et militants- célèbre la journée internationale des migrants. Cette date a été choisie par l'ONU pour attirer l'attention sur la convention adoptée par l'assemblée des Nations Unies « La Convention internationale pour la protection des travailleurs migrants et les membres de leurs familles ». Une décennie après, les Nations Unies ont choisi cette date pour célébrer la Journée mondiale des migrants.

Cette année, on célèbre la journée internationale des migrants dans un contexte mondial et régional alarmant : la situation des migrants est en aggravation constante, la violation de leurs droits s'intensifie à cause des politiques migratoires répressives partout dans le monde.

Quant à l'échelle nationale, on célèbre cette journée dans un contexte marqué par la disparition des centaines de migrants. Leurs familles cherchent une lueur d'espoir pour les retrouver. Les mêmes vagues migratoires ont fait disperser des milliers de Tunisiens dans plusieurs pays européens, exposés à toutes les pratiques d'intimidation, sans aucun respect pour leurs droits fondamentaux.

Après le déclenchement de la guerre en Lybie, notre pays a accueilli des milliers de réfugiés de différentes nationalités. La majorité sont assemblés dans des camps qui ne répondent pas aux normes internationales et où manquent les conditions élémentaires dignes d'une vie humaine.

En célébrant cette date, **le Forum Tunisien pour les Droits Economiques et Sociaux (FTDES)** appelle le gouvernement transitoire à :

- Ratifier la Convention internationale de la protection des migrants et les membres de leurs familles.

- Réviser toutes les lois relatives à la migration notamment la loi du 3 février 2004 pour sa violation des droits des migrants.

Le FTDES incite l'Assemblée constituante à promulguer des lois qui garantissent les droits des migrants indépendamment de leur statut légal, de leur nationalité, ou de leur origine ethnique et à inclure les droits des réfugiés dans la Constitution tunisienne selon les critères et les normes énoncés dans La **Convention** du 28 juillet 1951 relative au statut des **réfugiés**, dite **Convention** de Genève

Le FTDES attire l'attention des autorités tunisiennes pour qu'elles assument leurs responsabilités envers les migrants clandestins tunisiens en tant que citoyens qui doivent être protégés et défendus.

Le FTDES souligne la nécessité de former une commission indépendante pour enquêter sur les circonstances et les faits concernant le sort des centaines de personnes disparues .L'Etat tunisien est dans l'obligation de soutenir leurs familles moralement et matériellement.

Enfin, Le FTDES appelle les pays européens à mettre fin aux approches sécuritaires dans le traitement de cette question et à prendre en considération les normes internationales, les exigences de la politique du bon voisinage et le partenariat qui devrait respecter le principe de la libre circulation des personnes.

18 december 2011



GLOBAL DAY OF ACTION
AGAINST RACISM
AND FOR THE RIGHTS
OF MIGRANTS
REFUGEES AND
DISPLACED PEOPLE

بيان صحفي



تونس في 18 ديسمبر 2011

لأول مرة، يحيي المجتمع المدني، جمعيات و نشطاء، اليوم العالمي للمهاجرين، الذي يوافق صدور "الاتفاقية الدولية لحماية كافة العمال المهاجرين و أفراد عائلاتهم" (18 ديسمبر 1990) الذي دأبت منظمة الأمم المتحدة على الاحتفال به منذ سنة 2000. ولم يكن ذلك ممكنا لنا لولا الثورة التونسية.

تأتي هذه الذكرى في وضع عالمي و إقليمي تزداد وضعية المهاجرين فيه سوء إذ شهدت اغلب السياسات الهجرية في دول العالم تشددا استفحلت معه الممارسات المنتهكة لحقوق المهاجرين.

أما على الصعيد الوطني فان هذه الذكرى تأتي و مئات العائلات التونسية مازالت تبحث عن خيط أمل يعيد إليها أبناءها كما أن آلاف المهاجرين التونسيين المشتتين عبر أكثر من دولة أوروبية محاصرون في وضع هش وعرضة لأنواع من المضايقات و في ظروف صعبة لا تحترم أدنى الحقوق الأساسية للبشر.

كما شهدت بلادنا وفود آلاف اللاجئين من مختلف الجنسيات على إثر اندلاع الحرب في ليبيا. و تمركز العديد منهم في مخيمات تفتقد لمقومات الحياة الكريمة و لا تستوفي المعايير الدولية.

و إذ يحيي المنتدى التونسي للحقوق الاقتصادية و الاجتماعية هذه الذكرى فإنه يدعو الحكومة الانتقالية إلى:

- (إمضاء هذه الاتفاقية) الاتفاقية الدولية لحماية كافة العمال المهاجرين و أفراد عائلاتهم دون تحفظ.
- توخي الشفافية أثناء إجراء المفاوضات و احترام حق المواطنين في المعلومات ذات الصلة.
- مراجعة جميع القوانين المتعلقة بالهجرة و خصوصا القانون 03 فيفري 2004 سيء الذكر لانتهاكه الصارخ لحقوق المهاجرين.
- حث المجلس التأسيسي على سنّ القوانين الكافلة لحقوق المهاجرين بغض النظر عن وضعيتهم القانونية أو الجنسية أو الإثنية.
- تضمين حقوق اللاجئين في الدستور التونسي بما يتلاءم مع المعايير و المقاييس

أما في ما يخصّ المهاجرين السريين الذي تمكّنوا من الوصول إلى الأراضي الأوروبية في ظروف غير إنسانية صعبة فإنّ المنتدى يدعو السلطات التونسية إلى تحمّل مسؤولياتها تجاههم بوصفهم مواطنين تونسيين لهم حقوقهم على دولتهم. كما يدعو المنتدى إلى ضرورة تكوين لجنة مستقلة لتقصّي الحقائق في ما يخصّ مصير مئات المفقودين على أن تتكفّل الدولة بدعم و مساندة عائلاتهم.

و يدعو المنتدى التونسي للحقوق الإقتصادية و الإجتماعية الدول الأوروبية إلى التخلي عن المقاربات الأمنية في معالجة ملف الهجرة بما يتلاءم مع المعايير الدولية و مقتضيات سياسة حسن الجوار المفترضة. و يؤكد المنتدى أن الشراكة الحقيقية تقتضي احترام و تفعيل مبدأ حرية التنقل للأشخاص.

هذا و يذكر المنتدى أن نجاح الانتقال الديمقراطي بما يكفل عدم إجهاض الربيع العربي يقتضي من الدول الأوروبية التخلي عن سياسات الترحيل القسرية للمهاجرين و النهوض بشراكة حقيقية لا تستثني تنقل البشر.

-II- Les migrants disparus en mer en 2012

Le Forum Tunisien pour les Droits Économiques et Sociaux¹ a diffusé en septembre 2012 un premier rapport concernant les migrants disparus en mer en 2011. Dans le contexte des révolutions, 64261 personnes avaient embarqué pour l'Europe depuis la Tunisie et la Libye. Environ 2000 d'entre elles sont mortes ou disparues dont 1000 Tunisiennes et Tunisiens². La gravité de cette situation a entraîné une très forte mobilisation des familles des morts et disparus, ainsi que des mouvements et organisations européennes et africaines qui défendent les droits des migrants dont le FTDES.

Le suivi du dossier des migrants disparus constitue depuis 2011 la plus grande priorité du FTDES. Les familles de migrants, appuyées par la société civile se sont mobilisées, ont manifesté, ont effectué des demandes aux autorités, ont fourni des informations à la presse et pour certaines se sont lancées dans des actions en justice contre les autorités. En juillet 2012, société civile, migrants et familles de migrants se sont réunies autour du projet Boats 4 People, effectuant une traversée maritime de l'Italie vers la Tunisie et Lampedusa pour attirer l'attention de l'opinion publique et des gouvernements sur le sort des migrants en mer³. L'ensemble de ces actions ont visé à faire prendre leurs responsabilités aux autorités en terme de transparence vis à vis des personnes disparues, et en terme de réparation vis à vis des personnes retrouvées mortes.

Cependant, malgré tous ces efforts, le gouvernement tunisien et les autorités de l'UE, sont restées sans réponse concernant le sort des personnes disparues en mer. La revendication principale du FTDES et de nombreuses autres organisations est de constituer une commission d'enquête mixte, incluant des membres des gouvernements, de la société civile ainsi que des experts indépendants et des représentants des familles de disparus. Lors de la rédaction de ce rapport, le sort des disparus après leur départ en mer pour l'Italie durant les années 2011 et 2012 demeure inconnu, accentuant la douleur de leurs proches.

Malheureusement, loin de s'arrêter après la révolution de 2011, les disparitions ont continué aux frontières de l'Union Européenne (UE)⁴ durant l'année 2012. Comme nous l'exprimons déjà en 2011, les revendications des familles de disparus constituent non seulement un combat pour la dignité de leurs proches, mais aussi une remise en cause de la gestion répressive des frontières des frontières européennes. Les personnes qui prennent la mer au péril de leurs vies sont en effet les victimes d'une politique de visas restrictive et d'un contrôle de plus en plus étroit des frontières

¹ Le Forum Tunisien pour les Droits Economiques et Sociaux sera appelé infra FTDES

² Concernant les chiffres de l'année 2011, voir notre rapport « Les migrants disparus en mer en 2011 » disponible en ligne.

³ Pour plus d'information, voir le site www.boats4people.org

⁴ L'Union Européenne sera infra appelée UE.

⁵ Le réseau Boats 4 People rassemble 17 organisations (dont le FTDES) dans 8 pays dans le but de lutter pour les droits des migrants en mer. Pour plus d'information : www.boats4people.org

maritimes qui les poussent à prendre des risques de plus en plus grands pour se rendre en Europe. Seule une politique en rupture avec celle appliquée durant l'ère du président Ben Ali, permettant aux migrants de ne pas devoir quitter irrégulièrement la Tunisie, mettra définitivement fin aux morts et disparitions des émigrés.

Ce rapport rassemble les données récoltées durant l'année 2012 et tire le bilan des actions du FTDES. Il se concentre sur deux dates: les 6-7 septembre 2012 et le 9 novembre 2012, auxquelles plusieurs disparitions ont été signalées. Ce document est destiné à être un outil pour la société civile tunisienne et internationale afin de faire connaître la situation des migrants disparus en Tunisie et les revendications de leurs familles. Cela afin que toute la lumière puisse être faite par les autorités sur les morts et disparitions de migrants et que les mesures politiques nécessaires soient prises afin qu'elles cessent.

Nombre de mystères entourent encore les circonstances des disparitions décrites dans ce rapport qui ne prétend pas établir la vérité dès aujourd'hui mais à reconstituer autant que possible les circonstances exactes des faits. Ce rapport vise aussi à mettre en valeur l'enjeu politique important que soulève le caractère récurrent des naufrages, morts et disparitions entre la Tunisie et l'Italie. Les données ont été récoltées par le FTDES à travers le suivi d'une partie des familles de disparus et grâce au soutien du projet Boats 4 People⁵, de la plate-forme Watch The Med⁶ et du réseau euro-africain Migreurop⁷. Des recherches importantes ont été effectuées par les volontaires d'Echanges et Partenariats dont nous saluons ici le travail. Les communiqués de presse du FTDES ainsi qu'une partie des articles de presse publiés sur la question se trouvent en fin de ce rapport.

1. L'émigration maritime en 2012 depuis la Tunisie

Au moment de la rédaction de ce rapport, aucun chiffre précis concernant l'émigration des Tunisiens par voie maritime n'a été rendu public par les autorités ou les organisations internationales. Au 21 février 2012, l'agence européenne de contrôle des frontières (Frontex) ne déclarait avoir repéré que 130 migrants ayant traversé le canal de Sicile de manière irrégulière. Dans une déclaration du premier mars 2013, l'ambassadeur tunisien en Italie a affirmé que les Tunisiens entrés irrégulièrement en Italie en 2012 n'étaient que quelques centaines⁸. Le service d'informations des Nations Unies faisait état pour sa part de 81 migrants morts en Méditerranée entre janvier et mai 2012, avec parallèlement 210 personnes arrivées à Malte et environ 2000 personnes arrivées en Italie, toutes nationalités confondues⁹. Cela contraste avec la situation de 2011 durant laquelle les Tunisiens étaient plusieurs dizaines de milliers à entrer en Europe¹⁰.

⁶ La plate-forme Watch The Med vise à rassembler des informations sur les violations aux droits des migrants en mer Méditerranée ainsi que des informations sur les systèmes de secours en mer et de contrôle migratoire: <https://watchthemed.crowdmap.com/>

⁷ Le réseau Eurà-africain Migreurop rassemble 40 organisations (dont le FTDES) dans 17 pays dans le but de lutter contre l'enfermement des migrants et l'externalisation de la gestion des frontières de l'UE dans les pays qui l'entourent. Pour plus d'information: <https://migreurop.org/>

⁸ Tunisia-Italia. L'ambasciatore: «Fermati i flussi irregolari, grazie per l'accoglienza», site internet stranieriinitalia.it, article publié le 1er mars 2013, http://www.stranieriinitalia.it/attualita-tunisiaitalia._l_ambasciatore_fermati_i_flussi_irregolari_grazie_all_italia_per_l_accoglienza_16725.html

⁹ Centre d'actualités de l'Organisation des Nations Unies, « Le HCR déplore la mort de réfugiés qui tentaient de rejoindre l'Europe par la mer », publié le 8 mai 2012: <http://www.un.org/apps/newsFr/storyF.asp?NewsID=28146#.UUdJF5FskiA>

¹⁰ Voir à ce sujet l'« analyse annuelle de risque migratoire » (ARA) effectuée chaque année par Frontex. L'analyse de 2012 place les Tunisiens comme nationalité majoritaire à entrer irrégulièrement en UE par la Méditerranée centrale : <http://migrantsatsea.wordpress.com/2012/05/10/2012-frontex-annual-risk-analysis/>

Cependant, si le nombre d'émigrants par la mer est très bas en comparaison de celui de 2011, les accidents, décès et disparitions sont restées nombreuses. Le 5 juillet 2012, un bateau qui transportait environ 22 personnes a chaviré dans une tentative d'embarquement vers l'Italie laissant au moins trois morts¹¹. Le 14 juillet, 98 personnes parties de Sidi Mansour étaient récupérées par la garde maritime dans une embarcation en perdition au large de Sfax¹². Les 6 et 7 septembre, un incident maritime au large de l'îlot de Lampione près de Lampedusa laisse 74 disparus (voir ci-dessous). Le 10 septembre, la garde nationale arrête 60 personnes à bord d'une embarcation partie de Kerkennah vers l'Italie. Selon la presse, les familles indignées par l'interruption de cette tentative d'émigration auraient observé un sit-in devant la garde maritime de Mahres (Sfax)¹³. Le 9 novembre, un bateau pneumatique quitte el Haouaria (Nabeul) avec quatre personnes à bord dont les familles sont jusqu'à aujourd'hui sans nouvelles (voir ci-dessous). De l'ensemble de ces faits, et en donnant une estimation de ceux dont nous n'avons pas pu avoir connaissance, le FTDES estime qu'en ce qui concerne les personnes parties de Tunisie, le nombre de disparus pour l'année 2012 pourrait s'élever à 350 personnes et le nombre de morts à plusieurs dizaines de personnes.

Dans ce contexte, le canal de Sicile reste un espace quadrillé par les radars fixes et mobiles, les bateaux avions et hélicoptères de patrouilles des autorités des États limitrophes (garde de finance italienne, garde côtière italienne, Agence Européenne des frontières (Frontex), garde nationale tunisienne, forces armées maltaises). Lors du sommet « 5+5 »¹⁴ organisé à Malte le 6 octobre 2012, le président tunisien Moncef Marzouki a annoncé la création d'une « task force » afin de dissuader les migrations maritimes et de secourir les migrants en détresse en mer¹⁵. Le FTDES salue l'initiative d'organiser des systèmes de secours communs entre pays du nord et du sud de la Méditerranée. Cependant nous constatons malheureusement que les politiques migratoires communes entre les deux rives sont de plus en plus restrictives et toujours basées sur une approche sécuritaire. La circulation des Tunisiens vers l'Europe est de plus en plus limitée, alors que les livraisons de matériel de contrôle des frontières se multiplient de la part des gouvernements européens¹⁶. Dans ce contexte, les systèmes de secours les plus renforcés auront malheureusement toujours à déplorer des morts et disparitions de boat-people qui ne cesseront de quitter les côtes tunisiennes de façon irrégulière en prenant des risques toujours plus grands.

L'exemple des pays des Balkans et de leur circulation vers l'UE est révélateur. En effet, depuis quelques années, les ressortissants des États de la région des Balkans sont exemptés de l'obligation de visa pour se rendre dans les pays de l'UE.

11 « Tunisie-immigration clandestine » 3 cadavres repêchés dans la baie de Monastir », Tunisie Numérique, 6 juillet 2012, <http://www.tunisienumerique.com/tunisie-immigration-clandestine-3-cadavres-repeches-par-la-garde-cotiere-de-monastir/133202>

12 «La garde maritime sauve 94 personnes tentant d'immigrer clandestinement», Tunisie Numérique, 15 juillet 2012, <http://www.tunisienumerique.com/tunisie-la-garde-maritime-sauve-94-personnes-tentant-dimmigrer-clandestinement/134636>

13«La garde maritime déjoue deux tentatives d'immigration clandestine », Tunisie Numérique, 10 septembre 2012, <http://www.tunisienumerique.com/tunisie-la-garde-maritime-dejoue-deux-tentatives-demigration-clandestine/143163>

14 Forum de discussion intergouvernementales réunissant: Mauritanie, Maroc, Tunisie, Algérie, Libye + Espagne, France, Italie, Portugal, Malte

15 «Sommet 5+5: Nord et Sud veulent s'entraider dans l'ère post-révolutions arabes », L'Express, publié le 6 octobre 2012, http://www.lexpress.fr/actualites/1/monde/sommet-5-5-nord-et-sud-veulent-s-entraider-dans-l-ere-post-revolutions-arabes_1171129.html

16 « Tunisie – Italie : révision de l'accord bilatéral en matière de lutte contre l'émigration clandestine », Espace Manager, 13 septembre 2012, www.espacemanager.com/politique/tunisie-italie-revision-de-l-accord-bilateral-en-matiere-de-lutte-contre-l-emigration-clandestine.html

Les Balkans comptent près de 24 millions d'habitants, soit plus de deux fois plus que la Tunisie. Depuis la levée de l'obligation de visa pour cette population, le nombre d'émigrants est resté stable, soit inférieur à 300 000 à destination des 27 pays de l'UE¹⁷. Par contre, d'après Frontex, la levée des visas pour les pays des Balkans a donné lieu « à une diminution sans précédent de l'immigration clandestine en provenance de ce pays ». Avec cette décision, qui permet à la fois de traverser les frontières sans pendre de risque et de ne pas avoir besoin de se maintenir dans la clandestinité, il est évident que le nombre de morts et de disparus en provenance de ces pays va diminuer¹⁸⁻¹⁹. La levée de l'obligation de visa serait donc un exemple effectif à suivre si nous voulons sauver des vies humaines et mettre fin à l'augmentation du nombre de disparus.

2.L'incident maritime des 6 et 7 septembre 2012 au large de l'îlot de Lampedusa (Lampedusa)

L'ensemble de ce récit est à traiter avec précaution. Il résulte du recoupement de plusieurs témoignages qui ne sont pas toujours concordants. Nous ne pouvons affirmer avec certitude aucun des faits suivants.

Entre le 5 septembre au soir et le 6 septembre tôt le matin, une embarcation aurait quitté la région de Sfax avec entre cent et cent cinquante personnes à bord dont trois femmes et un enfant âgé de 5 à 8 ans. Le moteur serait tombé deux fois en panne avant d'être réparé trois heures après le départ par un mécanicien venu à bord d'une autre embarcation. Une quinzaine de personnes auraient alors rejoint la Tunisie avec le mécanicien à bord de cette embarcation.

Le 6 septembre au matin, aux environs de 7h00 heure tunisienne, le bateau aurait été aperçu par un navire de la garde nationale tunisienne. Les gardes auraient parlé aux émigrants en leur demandant s'ils ne souhaitent pas retourner en Tunisie. D'autres témoignages soutiennent que le navire de la garde nationale les auraient simplement suivi un moment avant de rebrousser chemin. Aux alentours de 14h00 heure tunisienne, le bateau aurait croisé un bateau de pêche qui, à leur demande, leur aurait donné le cap pour Lampedusa ainsi qu'un bidon de carburant. Vers 16h00, les migrants auraient aperçu l'îlot de Lampedusa – d'une superficie d'1,2Km² situé à une dizaine de miles nautiques de Lampedusa soit environ 17 kilomètres – et auraient alors décidé de mettre le cap à l'Est puis au nord en direction de Lampedusa (voir carte ci-dessous).



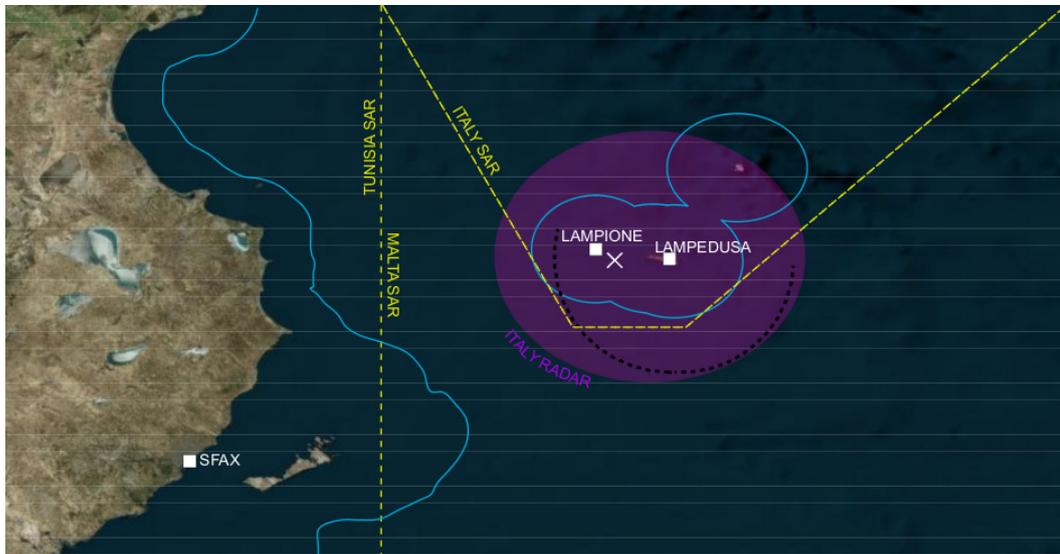
¹⁷ Voir le rapport annuel de risque publié par FRONTEX, disponible en ligne :

<http://www.frontex.europa.eu/news/western-balkans-annual-risk-analysis-2012-K8uVsa>

¹⁸ Concernant les morts et disparitions aux frontières voir les différents rapports de l'organisation United Against Racism disponibles sur <http://www.unitedagainstracism.org/> ainsi que les listes faites par Fortress Europe disponibles en ligne : <http://fortresseurope.blogspot.fr/p/la-strage.html>

¹⁹ Olivier Clochard, Chercheur / Migrinter-Université de Poitiers: «L'espace euro- méditerranéen : une circulation bien problématique» : intervention lors de la conférence internationale

Lampione est une île italienne, localisée à l'intérieur de la zone de recherches et secours (SAR)²⁰ italienne, c'est à dire la zone à l'intérieure de laquelle l'Italie a la compétence et la responsabilité d'organiser les secours. Aussi, l'île est dans la zone de 24 miles nautiques autour de Lampedusa qui est habituellement patrouillée par la Garde de finance italienne (Guardia di Finanza) comme montré sur la carte ci-dessous.



Sur cette carte, la croix représente la dernière position connue du bateau, les limites bleues représentent les eaux territoriales tunisiennes et italiennes, les pointillés jaunes les zones de recherches et secours de la Tunisie, de Malte et de l'Italie, la zone mauve représente la zone de couverture des radars italiens et les pointillés noirs les limites de la zone de patrouille des autorités italiennes.

Peu après 16h20 heure tunisienne, un problème d'infiltration aurait eu lieu dans la cale. Vers 17h00 heure tunisienne et 18h00 heure italienne, un premier appel téléphonique aurait été passé au 112 (numéro d'urgence européen) pour signaler un besoin de secours imminent. Un des migrants aurait alors expliqué en italien, mais de manière imprécise, la position du bateau. Il aurait également communiqué un numéro de téléphone sur lequel les secours pouvaient appeler les migrants. Cet appel aurait été suivi de trois ou quatre autres. Vers 17h20 heure tunisienne et 18h20 heure italienne, les passagers se seraient ensuite progressivement jetées à l'eau. Certaines personnes se seraient éloignées du bateau à la nage, d'autres seraient restées groupées à quelques mètres de l'embarcation en train de sombrer. Les appels auraient été passés depuis des téléphones portables ce qui signifie que le bateau se serait trouvé dans la zone en mauve indiquée sur la carte ci-dessous.

« Quelle politique migratoire pour la Tunisie ? Enjeux et défis. » organisé à Tunis par le Centre de Tunis sur la migration et l'asile (CeTuMa) les 11 et 12 octobre 2012. <http://www.tunisie.ird.fr/toute-l-actualite/evenements/conference-internationale-quelle-politique-migratoire-de-la-tunisie-enjeux-et-defis>

²⁰ SAR, pour «Search and Rescue» soit en français «Recherche et Sauvetage». Les États parties à la Convention internationale de 1974 pour la sauvegarde de la vie humaine en mer (SOLAS), à la Convention internationale sur la recherche et le sauvetage maritimes ou à la Convention relative à l'aviation civile internationale s'engagent à mettre en œuvre des services et une coordination SAR aéronautiques ou maritimes pour les zones dans lesquelles s'applique leur responsabilité. Les dispositifs SAR devraient remplir les fonctions de réception d'appels de détresse, de coordination et de mise en œuvre des secours. Les États parties à la convention se doivent aussi de conclure des accords avec les États voisins pour éviter le gaspillage des ressources.



Les zones en mauve indiquent la couverture du réseau GSM, c'est à dire des téléphones portables. La croix indique la dernière position connue de l'embarcation.

Les secours se seraient organisés peu après les appels téléphoniques. Une motovedette et un hélicoptère seraient partis du port de Lampedusa, la première mettant entre 15 et 20 minutes et le second environ 5 minutes pour se rendre aux alentours de Lampione. Les secours auraient patrouillé les alentours du rocher de Lampione en spirale jusqu'à 2-3 miles autour du rocher jusqu'à environ 2h00 du matin heure italienne. Ils n'auraient trouvé personne et auraient alors décidé d'élargir le champ des recherches. Ils auraient continué à chercher dans une zone allant jusqu'à 7-8 miles au Sud-Est de Lampione.

Vers 2h00 du matin heure italienne, les deux premiers survivants auraient été retrouvés en mer par un navire allemand. Tous deux étaient épuisés et n'aurait pas survécu plus longtemps dans l'eau en raison du risque d'hypothermie. Vers 3h30 ou 3h45 du matin heure italienne, les secours seraient retournés au rocher de Lampione et y auraient trouvé des survivants, alors ramenés à Lampedusa. Parmi eux se trouvaient deux femmes, dont une enceinte et proche du terme qui a ensuite, une fois son état stabilisé, été transférée par hélicoptère à Palerme.

Vers 6h00 du matin heure italienne, un autre survivant aurait été secouru par hélicoptère et emmené à Lampedusa. Vers 11h00 du matin heure italienne, les secours italiens ont lancé un second appel à la vigilance et à l'assistance immédiate de naufragés aux environs de l'îlot de Lampione.

Les recherches auraient continué pendant plusieurs jours. Plus aucun survivant n'a été retrouvé, ni aucun reste de l'embarcation. Entre le 8 et le 18 septembre, quatre corps ont été retrouvés dans les eaux environnantes de Lampedusa. L'un d'entre eux a été formellement identifié par la mère de l'un des naufragés comme étant

celui d'une Tunisienne parti le 5 septembre de Sfax. Il n'y a pas confirmation de l'identité des trois autres corps retrouvés. Au total neuf cadavres ont été repêchés suite au naufrage sans qu'il y ait confirmation qu'ils soient bien des passagers de ce bateau. Reste, pour confirmer cela, à ce que la procédure d'identification soit précisée et rendue publique ou communiquée à l'ensemble des familles afin qu'elles puissent la suivre. Le FTDES souligne que lors de ses entretiens avec les familles de disparus, certaines ont déclaré ne pas être au courant des démarches effectuées par le gouvernement tunisien pour identifier les cadavres qui pourraient être ceux de leurs proches.

Que ces faits soient réels ou supposés, ils suscitent plusieurs questions auxquelles les autorités tunisiennes et italiennes pourraient être à même de répondre afin de faire la lumière sur les faits:

- Que s'est-il passé lors du croisement du bateau parti de Sfax par le navire de la garde nationale tunisienne? Quel était la position de cette rencontre? La garde nationale a-t-elle prévenu les autorités italiennes qu'une embarcation allait entrer dans sa zone de recherches et secours puis probablement dans ses eaux territoriales? Si c'est le cas, quelle a été la réaction de ces dernières?
- Le bateau a-t-il été repéré avant les appels de détresse par un avion, un hélicoptère ou un radar, tunisien ou européen? Quel a été alors la décision prise le concernant?
- Les migrants disent avoir fait naufrage au large de Lampione alors qu'il faisait jour (aux alentours de 18h00 heure italienne). Certains témoignages rapportent que des personnes se seraient jetées à la mer jusqu'à 18h20 alors que les secours se seraient organisés à partir de 18h00 en mettant entre 5 et 20 minutes à intervenir. Pourtant aucun naufragé n'a été retrouvé avant 2h00 du matin, alors que les 3-4 miles autour de Lampione, puis jusqu'à 7-8 miles autour de l'île ont été quadrillés par les différents navires à la recherche des naufragés. Quel est le rapport des secouristes sur ces faits?
- Quelle était la position des appels au secours qui, passés depuis des téléphones portables, se trouvaient normalement dans la zone de couverture GSM? Des démarches ont-elles été entreprises afin d'obtenir ces informations?
- **Quelle a été la procédure d'identification et/ou de rapatriement menée par les autorités italiennes et tunisiennes concernant les cadavres retrouvés suite au naufrage? Cette procédure est-elle systématique? Comment les familles peuvent-elles se renseigner sur ces identifications?**

3. Les disparitions du 9 novembre 2012 au large de Haouariya

Le 9 novembre 2012, un bateau est tombé en panne au large de Haouaria. Les familles sont aujourd'hui sans nouvelles des quatre passagers qui l'occupaient. Jusqu'à présent, aucun article de presse ou enquête gouvernementale n'a fait état de ces disparitions. De la même façon que pour le naufrage des 6 et 7 septembre 2012, cet événement pose la question de la réaction des systèmes de secours en mer entre la Tunisie et l'Italie.

Le 8 novembre 2012 quatre Tunisiens partent du sud de Tunis pour Haouaria. A 20h00, ils embarquent dans un bateau pneumatique de 3m50 de long, de couleur blanc et violet.

Les émigrants contactent leurs familles plusieurs fois au cours de la journée du 9 novembre 2012. Un pêcheur confirme leur présence entre 13h00 et 13h30 à la position 37°15 – 11°13. Il se situait alors à 30 miles de Pantelleria, à 14,5 miles de Kelibia et à 25 miles de Zembra.

Vers 15h00 les passagers appellent leurs familles et disent que leur moteur est arrêté en pleine mer. Les familles appellent la garde nationale tunisienne qui envoie des bateaux après deux heures, soit vers 17h00. Ils disent avoir dépassé la dernière position connue de l'embarcation de 10 ou 15 miles sans trouver personne.

Le 10 novembre 2012, un hélicoptère tunisien parti de Bizerte survole à nouveau la dernière position connue du bateau sans trouver signe des passagers.

Les cartes ci-dessous montrent la dernière position connue du bateau et les systèmes de repérage et de contrôle opérationnels:



La croix montre la dernière position connue du bateau, les limites bleues celles des eaux territoriales, la couverture orange montre la couverture des radars italiens et la ligne rouge la séparation entre la zone de recherches et secours tunisienne et la zone de recherches et secours italienne.



La carte ci-dessus montre en violet la couverture du réseau GSM dans lesquelles l'embarcation devait normalement se trouver au moment des appels passés aux

Ces faits suscitent, comme dans le cas des 6 et 7 septembre, plusieurs interrogations :

- Quelle a été la réaction de la garde nationale lors de l'appel des familles ? Quelles ont été les mesures mises par les autorités tunisiennes lors de l'appel ?
- La position signalée était celle de l'embarcation à 13h30, il y a donc possibilité que l'embarcation ait ensuite poursuivi sa route ou dérivé vers l'Italie. Les autorités italiennes ont-elles été contactées par la garde nationale tunisienne? Quelle a été leur réaction ? Quel est le suivi des autorités tunisiennes de cet incident ?

4. Réactions du FTDES

Le lundi 10 septembre 2012 le FTDES sollicite les autorités italiennes afin d'obtenir la liste des survivants qui se trouvent à Lampedusa suite à l'incident des 6 et 7 septembre. Plusieurs fax (voir en fin de rapport) et courriers électroniques sont envoyés sans réponse. Une grève générale est lancée dans la ville d'El Fahs dont est originaire une partie des naufragés, des émeutes éclatent. Des familles des victimes du naufrage se rendent devant le Ministère des Affaires étrangères afin d'obtenir des informations sur le sort de leurs proches. Dans la soirée, des initiatives de commémoration aux morts et disparus en mer sont organisées dans tout le pays. Le FTDES réitère sa demande concernant la création d'une commission d'enquête incluant des représentants des familles et des sociétés civiles italienne et tunisienne. Cela afin que les circonstances de ce naufrage ainsi que le sort des disparus soient élucidés, contrairement au traitement qui a été fait de l'ensemble des naufrages survenus depuis 2011. Deux communiqués de presse dont un commun avec l'organisation italienne Associazione Ricreativa e Culturale Italiana (ARCI) sont rédigés. Ces communiqués sont repris par la presse (voir les communiqués et la liste des articles publiés au sujet du naufrage en fin de rapport).

Le mardi 11 septembre 2012, la radio Mosaïque FM diffuse une liste de 42 noms de survivants donnée par téléphone par un tunisien se trouvant à Lampedusa. Le même jour, le Ministère des Affaires Etrangères tunisien publie sur son site un document des autorités italiennes avec les noms et photographies de 56 personnes ayant été secourues lors des opérations de sauvetages entreprises les 6 et 7 septembre²¹. Cependant, les deux listes ne concordent pas exactement, et il se pourrait qu'elles présentent des personnes arrivées par plusieurs embarcations différentes. Il serait donc important d'obtenir de la part des autorités la procédure ayant mené à l'établissement de cette liste. De plus, plusieurs survivants du naufrage ont ensuite été maintenus au centre d'accueil de Lampedusa sans autorisation d'en sortir. Or, ce centre n'étant pas un centre d'identification et d'expulsion pour étrangers, le FTDES ne peut que s'interroger sur la procédure justifiant cette privation de liberté et demander la transparence des autorités italiennes à ce sujet.

Le mercredi 12 septembre, le FTDES organise une conférence de presse, en présence de journalistes tunisiens et internationaux et de plusieurs représentants de la société civile. Cette conférence de presse est l'occasion de revenir sur les circonstances du naufrage des 6 et 7 septembre mais aussi sur l'ensemble des naufrages, morts et disparitions dans le canal de Sicile qui ne font pas l'objet de suffisamment d'attention de la part des autorités. Lors de cette conférence, nous sommes aussi revenus sur

²¹ « Exclusif: les noms des rescapés du naufrage de Lampedusa, article en ligne faisant figurer la liste transmise à la radio par téléphone ainsi que la liste officielle diffusée par les autorités italiennes », Mosaïque FM, 11 septembre 2012: <http://archive.mosaïquefm.net/index/a/ActuDetail/Element/23697-Exclusif-Les-noms-des-resca%C3%A9s-du-naufrage-de-Lampedusa-photos.html>

les différents systèmes de secours et de contrôle qui pourraient permettre, du côté tunisien comme du côté italien, de fournir davantage d'informations sur les circonstances des naufrages ainsi que de les éviter.



Conférence de presse au FTDES le mercredi 12 septembre 2012.
Photo : Zied Ben Cheikh

Le jeudi 13 septembre, le FTDES organise une manifestation place du 14 janvier à Tunis. Cette manifestation réunit une centaine de familles de disparus ainsi que plusieurs dizaines de soutiens. Nombre de familles de personnes disparues depuis 2011 se sont rendues à cette manifestation. Parallèlement, les familles des victimes du Raïs Ali 2, dont les proches sont morts et disparus le 11 février 2011 lors de la collision de leur bateau avec un navire de la garde nationale, le Liberté 302, se mobilisent à Zarzis afin d'obtenir des réactions de la part des autorités. La mobilisation de nombreuses familles de personnes disparues durant l'année 2011 témoigne de la gravité et du caractère récurrent des naufrages, morts et disparitions entre la Tunisie et l'Italie.



Manifestation des familles de disparus le 13 septembre.
Photos : FTDES



Le 13 septembre, lors d'une réunion à Rome entre la Ministre de l'intérieur italienne Mme Cancellieri et le Ministre tunisien des affaires étrangères M. Abdesslem, les deux gouvernements décident de réviser l'accord migratoire italo-tunisien et de créer une commission d'enquête composée de membres des gouvernements des deux pays afin d'enquêter sur les circonstances du naufrage des 6 et 7 septembre 2012. La commission aurait aussi pour but d'identifier

les corps retrouvés suite au naufrage. La partie tunisienne a demandé la livraison de matériel sécuritaire (notamment des frégates et des véhicules 4x4) afin de contrôler les départs d'émigrants. Les discussions ont aussi évoqué une approche socio-économique de la gestion migratoire sans qu'il n'ait été rendu public davantage de précisions.

A cette annonce, le FTDES souligne à nouveau le manque de transparence concernant les accords migratoires avec les pays européens. En effet, aucune publication précise n'est faite de ces accords, ni de concertation régulière avec la société civile ou les élus tunisiens. Cela même alors que le sujet de la migration est un sujet fondamental sur tous les plans et que la Tunisie se trouve encore en transition politique et n'a pas ratifié les conventions internationales relatives aux droits des migrants. Concernant une éventuelle gestion des migrations dans une approche socio-économique, le FTDES considère que la résolution des problèmes socio-économiques tunisiens doit se faire dans une approche globale (résolution de la crise de la dette, restructuration de l'économie, instauration de droits économiques et sociaux) et non à travers des accords dans lesquels les pays européens restent les acteurs principaux et la contrepartie tunisienne en reste à la limitation de l'émigration vers l'Europe.

Concernant la livraison de matériel sécuritaire (4x4 et frégates), le FTDES considère que l'approche sécuritaire ne fera qu'augmenter les risques pris par les personnes pour émigrer (départs de nuit, contournement des patrouilles, etc.) et donc la probabilité des naufrages et pertes humaines. Par ailleurs, le traitement sécuritaire de l'émigration depuis la Tunisie, ainsi que sa pénalisation par la loi du 3 février 2004²² contredit la Convention Universelle des Droits de l'Homme qui établit dans son article 13.2 que « toute personne a le droit de quitter son pays y compris le sien et de revenir dans son pays ». Le FTDES ne peut donc que déplorer une telle coopération de la Tunisie avec la politique européenne de fermeture des frontières et la criminalisation de personnes dont le seul « crime » est de vouloir traverser la Méditerranée à la recherche d'une vie meilleure.

Enfin, concernant la commission d'enquête, le FTDES regrette qu'elle n'ait pour fonction que de faire la lumière sur les circonstances du naufrage des 6 et 7 septembre 2012. Cela alors que plus de 300 familles de disparus demandent depuis 2011 une réponse concernant le sort de leurs proches partis pour l'Italie.

²² Loi n°75-40 du 14/05/1975 relative aux passeports et aux documents de voyage telle que modifiée par la loi n°98-77 du 2/11/1998 et la loi du 03/02/2004 : Article 34 : « Pour entrer ou quitter le territoire tunisien, les voyageurs sont astreints à emprunter les postes frontaliers destinés à cet effet (...). Toute personne de nationalité tunisienne qui ne se conformera pas aux dispositions de l'alinéa précédent est passible des peines prévues à l'article 35 » ; Article 35 « Tout Tunisien qui quittera sciemment le territoire tunisien ou y entrera sans être muni d'un document de voyage officiel sera puni d'un emprisonnement de 15 jours à 6 mois et d'une amende de 30 à 120 dinars ou de l'une de ces deux peines seulement »

Nombre de personnes ont donc droit à la même attention que les naufragés des 6 et 7 septembre. Aussi, le FTDES regrette que cette commission n'intègre ni de représentants des familles, ni de représentants de la société civile. En effet, le FTDES considère que cela serait une garantie de représentativité, d'impartialité et de transparence du travail de la commission. Enfin, à l'heure de la rédaction de ce rapport, aucune conclusion de cette commission n'a été communiquée au FTDES ou aux familles des disparus.

Le 28 septembre, le FTDES organise, en partenariat avec le Réseau Euro-Méditerranéen des Droits de l'Homme (REMDH), une table ronde en présence de représentants du gouvernement tunisien, de la société civile tunisienne et internationale et des familles de disparus. Cette table ronde, intitulée « Le naufrage des 6 et 7 septembre à la lumière de la situation migratoire entre la Tunisie et l'Italie » s'est tenue à l'hôtel Majestic à Tunis. Elle a rassemblé plus de soixante participantes et participants, dont une grande majorité de professionnels, d'étudiants et des activistes indépendants travaillant sur le sujet de la migration. L'événement a permis au FTDES d'animer un débat sur la place de la Tunisie dans les systèmes de contrôle migratoires mis en place par l'UE. Les questions de la situation socio-économique des émigrants et des systèmes d'enfermement et de contrôle migratoire en Tunisie et en Italie ont aussi été développées au regard des événements récents.

L'ensemble de ces questions ont pu être débattues de façon précise et complète grâce à la présence d'experts tels que Lorenzo Pezzani, co-fondateur de la plateforme Watch The Med qui répertorie les systèmes de secours et de contrôle ainsi que les violations aux droits des migrants en Méditerranée, Alizée Dauchy, membre du réseau Migreurop basée à Lampedusa, Abdeljellil Bedoui, économiste et Hassan Boubakri, président du CETUMA (Centre de Tunis pour la Migration et l'Asile) chercheur spécialisé dans les politiques migratoires tunisiennes.



Table ronde organisée par le FTDES et le REMDH le 28 septembre 2012 à l'hôtel Majestic. Photo : Zied Ben Cheikh

20 Le Réseau Euro-Méditerranéen des Droits de l'Homme sera appelé infra REMDH

21 Voir note n°1

22 Voir note n°2

Au long de l'ensemble de ces événements, et durant tout le mois de septembre 2012, la presse s'est très fortement mobilisée sur le sujet que cela soit en Tunisie, en Italie ou en France. Les exemples en sont l'article publié le 12 septembre par La Presse de Tunisie intitulé « Un naufrage de trop », celui publié par le magazine français Le Point le 14 septembre intitulé « Naufrage en Méditerranée : Les familles dénoncent l'inertie de la Tunisie et de l'Europe », ou encore l'article du 29 septembre paru en une du quotidien Le Temps et intitulé « Drames de Lampedusa : Les sociétés civiles tunisienne et italienne mettent la pression »²⁶.

Le 26 février 2013, le FTDES a rencontré Mme Anna Terron, la conseillère spéciale en matière de migration de Mme Maelström, Commissaire Européenne aux Affaires Intérieures. Lors de cette rencontre, le FTDES a réitéré sa demande de constitution d'une commission d'enquête mixte, cette fois-ci auprès de la Commission Européenne. Le FTDES a aussi souligné l'importance d'améliorer la liberté de circulation entre la Tunisie et l'UE afin de limiter les départs irréguliers dans des conditions dangereuses. Le 27 février 2013, le FTDES a organisé une rencontre entre Anna Terron et les familles de disparus. Lors de cette rencontre, Mme Terron s'est engagée à faire part du problème des disparus à la Commission Européenne et au gouvernement italien.

5. Conclusions et recommandations

Le naufrage des 6 et 7 septembre n'est malheureusement pas un cas isolé. Les événements du 9 novembre viennent confirmer que de nombreuses personnes continuent de disparaître aux frontières de l'UE dans l'indifférence des gouvernements. Ces naufrages mettent en évidence l'ensemble des enjeux politiques du contrôle migratoire du canal de Sicile. Il est désormais au gouvernement tunisien de prendre ses responsabilités vis à vis de l'ensemble des familles de disparus afin de leur donner une réponse claire sur le sort de leurs proches. Le FTDES considère que l'approche sécuritaire du contrôle migratoire et ses compensations en termes économiques proposées par l'UE ne peuvent continuer à être un modèle si nous souhaitons que cessent les naufrages, morts et disparitions.



Rencontre entre les familles de disparus et Anna Terron, le 27 février 2013 à Tunis. Photo: FTDES

Les recommandations suivantes ont été discutées et établies avec les participants à la table ronde organisée par le FTDES et le REMDH le vendredi 28 septembre à l'hôtel Majestic à Tunis:

- 1) Aux autorités tunisiennes la création d'une commission d'enquête mixte incluant des représentants des familles de victimes, des sociétés civiles italienne et tunisienne et des gouvernements tunisiens et italiens ainsi que des experts indépendants afin de faire la lumière sur les circonstances de toutes les disparitions d'émigrants depuis 2011.
- 2) Aux autorités tunisiennes et italiennes de coopérer pour la mise en place d'une procédure systématique, précise et transparente d'identification des corps retrouvés afin de permettre une information complète aux familles qui en font la demande.
- 3) Aux autorités tunisiennes la transparence par rapport aux accords ou projets d'accords migratoires signés avec d'autres états ou organisations internationales. A ces mêmes autorités de fournir également les données nécessaires à la connaissance de la question migratoire qui seraient demandées par la société civile ou la communauté académique.
- 4) Aux autorités tunisiennes et européennes que les familles des victimes et de tous les émigrants morts ou disparus soient soutenues par les gouvernements.
- 5) L'arrêt de la collaboration de la Tunisie avec la politique de fermeture des frontières menée par l'UE. Cela afin que les personnes qui souhaitent émigrer puissent le faire dans des conditions sûres et régulières, et non au péril de leur vie.
- 6) Aux autorités tunisiennes et européennes la transparence par rapport aux comportements des avions, hélicoptères et navires de leurs forces qui croisent des bateaux de migrants et la transmission à la société civile, à la communauté académique ou aux familles qui en feraient la demande, de toutes les informations qui permettraient de faire la lumière sur les naufrages, morts et disparitions.
- 7) L'arrêt de la criminalisation et de l'enfermement des migrants en Europe et en Tunisie ainsi que l'arrêt de toutes les expulsions vers la Tunisie.
- 8) La liberté de circulation pour toutes et tous.

Annexes



Forum Tunisien pour les Droits Economiques et Sociaux

Communiqué de Presse

Des dizaines de nouveaux morts et disparus au large de Lampedusa : jusqu'à quand ?

Le jeudi 6 septembre, une embarcation transportant environ 130 personnes dont au moins dix femmes et cinq enfants a sombré aux alentours de l'îlot de Lampione à 19 kilomètres de Lampedusa. L'appel de détresse a été donné le 6 septembre par téléphone satellite avant que les recherches ne commencent. Ont été mobilisés des bateaux des gardes-côtes, des carabinieri, de la garde financière italienne, trois navires de l'OTAN (un turc, un allemand et un italien) ainsi que des plongeurs et des bateaux privés. Deux cadavres ont été retrouvés. Cinquante-six personnes auraient été secourues et emmenées vers le centre d'accueil de Lampedusa puis vers les centres fermés en Sicile. Nous sommes sans nouvelles des autres personnes qui se trouvaient à bord.

Devant la situation intenable de la multiplication des naufrages dans le canal de Sicile, et devant la peine des familles et des personnes solidaires choquées par cet incident, le FTDES demande :

- 1) La communication de la liste des naufragés enregistrés par les autorités italiennes, que ces personnes aient été secourues ou retrouvées mortes.
- 2) La création d'une commission d'enquête mixte incluant des représentants des familles, du gouvernement et de la société civile concernant ce naufrage afin de faire toute la lumière sur les circonstances dans lesquelles le bateau a coulé et le sort des personnes qui se trouvaient à bord. Cela afin que ce cas fasse l'objet d'une prise en charge rapide et sérieuse tout comme il est nécessaire pour les autres cas de naufrages dans lesquels ont été déclarés des disparus.
- 3) Que les familles des victimes soient soutenues, prises en charge psychologiquement et indemnisées par le gouvernement tunisien.
- 4) L'arrêt de la collaboration de la Tunisie avec la politique de fermeture des frontières menée par l'Union Européenne. Cela afin que les personnes qui souhaitent émigrer puissent le faire dans des conditions sûres et régulières et non au péril de leur vie.
- 5) L'arrêt des expulsions vers la Tunisie, notamment des personnes ayant subi un tel naufrage.

Une conférence de presse se tiendra dans les locaux du FTDES le mercredi 12 septembre 2012 à 10h30, 47 rue Ferhat Hached à Tunis.

Le président du FTDES
Abderrahmane Hedhill
Pour les Droits Economiques et Sociaux



**Communiqué de presse -
Faisons cesser les massacres grâce à des voies d'entrées légales
et un système européen de secours en mer.**

Il reste encore plusieurs points à éclaircir au sujet de la tragédie qui s'est déroulée au large de l'île de Lampedusa dans la nuit de jeudi à vendredi 7 septembre 2012. Certains soutiennent la thèse du naufrage et d'autres celles des passeurs qui, une fois à proximité des côtes, auraient jeté les migrants à la mer. Le nombre de disparus comme celui des personnes présentes à l'origine dans l'embarcation n'est pas clair non plus. Bien que nous ne soyons pas indifférents à découvrir si nous nous trouvons face à des trafiquants sans cesse plus brutaux et sans scrupules, ou à connaître le nombre réel de disparus, nous considérons cependant vain de se limiter à ces aspects, en perdant de vue par là même le problème principal du caractère récurrent de ces tragédies.

Afin de les éviter, et nous y consacrons tous nos efforts et nos forces, il est nécessaire de modifier la législation actuelle qui empêche l'accès légal en Italie et en Europe, croyant ainsi pouvoir arrêter les mouvements migratoires par la répression.

Il est nécessaire de repenser les objectifs du programme Frontex, aujourd'hui mis en place afin de refouler qui embarque dans le but de rejoindre les côtes italiennes et européennes. Une régulation constante de la mer Méditerranée est certes nécessaire, mais bien pour repérer qui peut être en difficulté et lui porter immédiatement secours. Même dans ce dernier cas, il n'est en effet pas encore clair si les migrants avaient été repérés à temps par les surveillances aériennes ou maritimes pour les secourir et éviter de nouvelles victimes.

Nous demandons que quiconque ayant été secouru et se trouvant actuellement dans le centre de Contrada Imbriacola soit transféré le plus rapidement possible de Lampedusa vers un centre d'accueil adapté, en garantissant qu'aucune expulsion ne soit mise en œuvre et que ceux qui le souhaitent puisse effectuer une demande d'asile. Il est en particulier nécessaire de garantir un accueil adapté aux mineurs qui, comme on le sait, sont protégés par la loi de manière distincte des adultes.

Nous demandons que soit communiqué aux autorités tunisiennes l'identité des survivants afin que les familles puissent être informées, et ainsi leur éviter le calvaire des familles des 250 disparus qui depuis plus d'un an cherchent en vain à obtenir des nouvelles de leurs proches. Dans le but d'accélérer la communication et rassurer le plus rapidement possible les familles nous demandons que les survivants soient autorisés à les contacter directement.

Nous demandons enfin que les organisations de protection indépendante soient autorisées à accéder au centre pour pouvoir parler avec les naufragés et mettre en action les réseaux sociaux sur le territoire et au niveau international pour assurer un soutien adéquat.

Tunis, Rome, le 10 septembre 2012



Tunis, 10/09/201

Egregio Console,
Egregio Questore
Egregio Direttore,

Nella notte tra giovedì 6 e venerdì 7 settembre 2012 si é prodotto un naufragio che implicava circa 130 persone nelle acque circostanti l'isola di Lampedusa. Circa 56 sopravvissuti sono stati soccorsi e portati sull'isola di Lampedusa.

Noi siamo una organizzazione tunisina che accompagna, dalla nostra creazione, nel 2011, le famiglie tunisine dei migranti dispersi in mare. Nell'ambito della nostra attività d'accompagnamento dei familiari dei migranti dispersi in mare, vorremmo ottenere la lista delle persone soccorse e presenti in Sicilia in seguito al naufragio a cui facevamo riferimento sopra, e l'identità, se é stata stabilita, delle persone ritrovate cadaveri nello stesso tragico naufragio.

Avanziamo questa richiesta, a nome del Forum Tunisino per i diritti economici e sociali, per rispondere alla domande delle famiglie tunisine che ci sollecitano riguardo alla sorte dei loro familiari.

Ringraziandola della collaborazione le porgo i miei più cordiali saluti.

Abderrahmane Hedhili

Président du Forum Tunisien pour les Droits Economiques et Sociaux

Téléphone : +216 974 56 541

Fax : +216 71 257 665

E-mail : forum.tdes@gmail.com, migration.ftdes@gmail.com

المنتدى التونسي
للحقوق الاقتصادية والاجتماعية
Forum Tunisien
pour Les Droits Economiques et Sociaux



Tunis le 10/09/2012

**Au Consul de la république tunisienne à Palerme,
Au directeur du centre d'accueil de Lampedusa,
A la questure d'Agrigente,**

**Monsieur le Consul,
Monsieur le directeur,
Monsieur le responsable de la questure,**

Nous sommes une organisation tunisienne accompagnant depuis notre création en 2011 les familles tunisiennes de migrants disparus en mer. Nous vous sollicitons dans le cadre de notre accompagnement des familles des personnes impliquées dans le naufrage ci-dessous.

Dans la nuit du jeudi 6 au vendredi 7 septembre 2012 a eu lieu un naufrage impliquant environ 130 personnes aux alentours de Lampione. Environ 56 survivants auraient été secourus et conduits sur l'île de Lampedusa.

Nous vous sollicitons au nom du Forum Tunisien pour les Droits Economiques et Sociaux, afin d'obtenir la liste des personnes secourues et présentes en Sicile ainsi que l'identité, si elle a été établie, des personnes retrouvées mortes. Cela afin de répondre aux attentes des familles tunisiennes qui nous sollicitent concernant le sort de leurs proches.

Avec nos remerciements et nos sincères salutations,

Abderrahmane Hedhili
Président du Forum Tunisien pour les Droits Economiques et Sociaux

المنتدى التونسي
للحقوق الاقتصادية والاجتماعية
Forum Tunisien
Pour Les Droits Economiques et Sociaux

Coordonnées :
Téléphone : + 216 974 56 541
Fax : +216 71 257 665
E-mail : forum.tdes@gmail.com, migration.ftdes@gmail.com

PACK JEUNE ATB
Jeunes et jeunes actifs réalisent vos projets

1 Garantie 1 Carte 1 Crédis 100000 D.T. ASSURE

JEUNE

ATB

102077

تعرف
يقربلي
انا
يقربلي
انا اكثر

حتى
انا
يقربلي

10184

Week-end
L'eau est la vie
W Bon Week-end
Découvrez le nord du Cap Bon

Bon week end

Comme chaque samedi, notre supplément gratuit Bon Week-end. Exigez-le auprès des revendeurs

31ème jour... le sit-in se poursuit, soutenez Dar Assabah pour la liberté d'expression

Fondateur : Habib CHEIKHROUHOU

Le Temps

Quotidien indépendant

TUNIS • Samedi 29 Septembre 2012 - 13 Dhoul El Kaâda 1433 - N°: 12.690/ 37ème année - Prix 700 millimes / e-mail:redaction@letemps.com.tn

Conséquence de l'attaque contre l'Ambassade américaine

40 mille croisiéristes boudent la Tunisie

• Et pourtant 3500 touristes ont accosté avant-hier au port de la Goulette à l'occasion de la journée mondiale du tourisme

▶ Pp. 3 et 5

Drames de Lampedusa

Les sociétés civiles tunisienne et italienne mettent la pression



« Il reste encore plusieurs points à éclaircir au sujet de la tragédie qui s'est déroulée au large de l'île de Lampedusa dans la nuit de jeudi à vendredi 7 septembre ». Certes, il reste encore plusieurs points à éclaircir au sujet des tragédies qui ont eu lieu depuis des mois de Méditerranée et qui ont coûté la vie à des centaines de jeunes tunisiens à la fleur de l'âge. Consciente de ce problème récurrent qui se pose de plus en plus dans notre pays, la société civile tunisienne ainsi que celle internationale plus particulièrement, italienne ne cessent de demander aux autorités concernées de créer une commission d'enquête mixte.

▶ P.3

Suite au sit-in qu'ils ont observé à la Kasbah

Des journalistes de Dar Assabah décident d'entrer en grève de la faim



- ❑ Impasse dans les négociations avec le gouvernement
 - ❑ La rencontre avec Lotfi Zitoun était infructueuse
- ▶ P.4

A l'écoute du Palais



La torture dans tous ses états

Briser le silence, oui, mais...



Si pendant l'ancien régime les victimes étaient réduites au silence malgré elles, au jour d'aujourd'hui, se taire c'est laisser perdurer une situation du passé qui a continué chez ceux qui ont gardé les réflexes du passé et n'ont pas cru bon de changer les procédés dont on usait pendant l'ancien régime, pour sévir, punir, par tous les moyens quitte à tomber dans des bavures et des injustices.

▶ P.4

Grève d'avertissement des instituteurs, le 4 octobre

Le syndicat dénonce des «manquements» dans l'application des accords

Le syndicat général de l'enseignement de base a annoncé, hier, le maintien de la grève générale des instituteurs prévue pour le 4 octobre dans toutes les écoles de base du pays en signe de protestation contre le revirement du ministère de l'Éducation quant à l'application des accords signés précédemment. «Ce débrayage se situe dans le cadre de la défense des revendications légitimes

des instituteurs et de la lutte contre une politique visant à porter atteinte aux droits matériels, moraux et syndicaux des enseignants », a déclaré Taher Dhaker, secrétaire général du syndicat rattaché à l'Union Générale Tunisienne du Travail (UGTT) lors d'une conférence de presse tenue hier à Tunis.

▶ P.3

Instance des Elections

Indépendance ; transparence : est-ce trop demander !

▶ P.3

Sports

CAN 2013

Trio mauritanien pour Tunisie - Sierra Leone



CA

Confiance renouvelée à Casoni

ESBK

Saïd Boujbel jette l'éponge



Nabil Maâloul raconte son idylle avec l'Espérance :

«C'est tout un système : l'amour des couleurs, la gagne, la solidarité, l'état d'esprit»



▶ Pp. 18-19

CLIN D'ŒIL

« ACCUSES ? LAVEZ-VOUS ! »

C'est la grande stupeur : la victime d'un viol (collectif) est accusée d'atteinte à la pudeur ! Le problème majeur tient au fait que les accusateurs sont les violeurs ! Certes, juridiquement, tout peut être dans « l'ordre » mais quand ce sont des agents de l'ordre, ça fait désordre ! Fathi ELMOULDI

L'éditorial Exagérations...

L'information tombe tel un couperet : 40 mille croisiéristes boudent la Tunisie, dégât collatéral des malheureuses attaques, par des fous furieux, contre l'Ambassade américaine. C'est tout de même exagéré comme réaction. Car même si, en aucun cas, les Tunisiens ne toléreront que les chancelleries et les ressortissants étrangers soient pris à partie par les groupuscules extrémistes, il faut quand même rappeler au bon souvenir de nos amis occidentaux la dimension hospitalière de notre pays, sa vocation de carrefour des civilisations et de creuset du multi-culturalisme et du multi-confessionnalisme. Nous compatissons au sentiment

d'insécurité que ressentent aujourd'hui les Américains et, particulièrement, ceux d'entre eux qui exercent dans des missions diplomatiques dans les pays où s'est réalisé le Printemps arabe, avec son corollaire, la renaissance islamique.

Mais les Américains eux-mêmes, depuis déjà les Faucons de Bush et ses congénères idéologiques, l'avaient « planifié » dans leurs scénarii tenant aux mouvements potentiels du monde arabo-musulman. Le Printemps arabe s'est réalisé quelque part aussi avec leur bénédiction parce que les «dictatures amies» devenaient un peu trop embarrassantes et carrément compromettantes. Il fallait donc en finir avec l'exception (de dictat-

ure) arabe, et appuyer le processus de démocratisation. Peut-être, sans doute, n'a-t-on pas évalué scientifiquement la composante religieuse au nom de laquelle renaissent d'anciennes / nouvelles orthodoxies extrémistes. Le Parti d'Ennahdha lui-même, qui se proclame d'essence, démocratisante est débordé par le phénomène. Sauf qu'on a bien vu les pouvoirs publics remettre de l'ordre et sécuriser les missions diplomatiques en Tunisie. Un pays qui refusera toujours la violence et qui ne permettra pas que des milliers de croisiéristes le boudent à cause d'une poignée de voyous.

Kaouf KHALSI

ATB réalise

Epargne الخبير

سبق الخير، تلقى الخير بزائد.

ATB

102077

En fin d'après-midi le 6 septembre 2012 une embarcation qui transportait près de cent cinquante personnes en partance de la région de Sfax et en direction de Lampedusa, faisait naufrage près de l'îlot de Lampione. Cinquante six personnes avaient la vie sauve, mais près de quatre-vingts autres ont été portées disparues. Jusqu'à aujourd'hui, soit plus de cinq mois après le drame, les familles sont toujours sans nouvelle de leurs proches. Rencontre à Jelma avec les familles de trois disparus.

Entre Kairouan et SidiBouid, il y a Jelma, une ville où à force de voir les voyageurs passer les jeunes ont eux aussi envie de partir, même si ils ne manquent de rien : « Ils ont à manger, ils ont un toit, mais ils ont envie d'aller voir cette Europe dont tout le monde parle » raconte le père d'un des trois disparus de Jelma. Sont-ils arrivés de l'autre côté ou se sont-ils noyés quelques part près du îlot de Lampione aux alentours de Lampedusa ? Les familles ne savent pas et n'en peuvent plus d'attendre une réponse.

Retour sur le drame du naufrage du 6 septembre : Jelma des familles toujours sans nouvelle des disparus

Nawaat, 14 février 2013

« Qu'ils soient morts ou vivants, nous l'acceptons, c'est la volonté divine. Tout ce que nous voulons c'est une réponse » explique Hassan. Il cherche son frère. Depuis des mois. Leur mère n'a pas dormi et refuse de se nourrir depuis des jours. Rafik Hamdi, le fils, le frère, a disparu lors du naufrage qui a eu lieu dans la nuit du 6 au 7 septembre 2012 au large de Lampedusa.

Rafik n'est pas seul à avoir disparu. Ils sont près de 80 personnes, le chiffre exact reste inconnu puisque personne ne sait vraiment combien de personnes sont parties. Entre le 5 septembre au soir et le 6 septembre très tôt le matin, une embarcation aurait quitté la région de Sfax avec entre cent et cent cinquante personnes à son bord dont trois femmes et un enfant âgé d'entre 5 et 8 ans.

Après ? Le moteur tombe en panne, un mécanicien vient, à bord d'une autre embarcation, réparer le moteur. Une quinzaine de personne serait repartie avec lui.

L'embarcation continue son chemin. Un navire de la garde nationale tunisienne croise le bateau. Puis un bateau de pêche. En fin d'après-midi le 6 septembre le bateau des migrants commence à prendre l'eau. Vers 17h, heure tunisienne, un appel de détresse est passé aux secours italiens. Au bout d'une vingtaine de minutes les passagers auraient commencé à se jeter à l'eau.

Les secours se sont organisés, une motovedette et un hélicoptère ont commencé à patrouiller aux alentours du rocher de Lampione, distant d'environ 17km de Lampeduse. Les premiers survivants sont retrouvés en mer par un navire allemand vers 2h du matin. Puis vers 3h30 les secours seraient retournés à Lampione où ils auraient trouvé des survivants.

Vers 6h du matin heure italienne, un autre survivant aurait été secouru par hélicoptère et ramené à Lampedusa. Vers 11h du matin, heure italienne, les secours italiens ont lancé un second appel à la vigilance et à l'assistance immédiate de naufragés aux environs de l'îlot de Lampione.

Quatre corps seront retrouvés suite au naufrage. Un seul d'entre eux sera identifié. Le bateau est introuvable.

Les autorités italiennes ont dressé une liste des survivants. Ils sont 56 personnes. Les autorités tunisiennes se sont contentées de reprendre cette liste que le ministère des Affaires Etrangères italien a publiée.

Depuis pas grand chose.

A Jelma il n'y a pas que Hassan qui a disparu. Il y a aussi Mohamed Samaari, qui allait fêter ses 20 ans. Son père, se demande ce qu'a bien pu devenir son fils depuis qu'il s'est embarqué pour l'Europe et qu'il n'a plus eu de nouvelle de lui. Il y avait aussi Hamza Darhouni sur le bateau. Son frère Kamel le cherche toujours et il n'arrêtera pas tant qu'il n'aura pas de réponse. Quelques jours après l'annonce de la disparition, les voisins sont venus présenter leurs condoléances. Les familles sont prêtes à tout entendre. Si enfin le gouvernement se décidait à leur dire un mot.

Et comme les autorités ne font rien, les familles des disparus interrogent la seule personne témoin.

Car à Jelma il y a un survivant : Fathi 19 ans et une fatigue immense. Seul témoin du drame il est pris à parti par des familles qui veulent savoir. Et lui fait tout pour oublier.

Les familles sont énervées, la mère de Rafik supplie : « *Dis-nous la vérité, s'il te plaît, que je repose mon cœur ! Mon garçon dis-nous la vérité !* » Et elle pleure.

Fathi n'en peut plus. Il a d'énormes cernes autour des yeux et on imagine ses nuits sombres qui n'en finissent plus. La mer partout et sans doute les cris et les râles de ceux qui se noient. Ou peut-être une histoire qu'on ne peut raconter. Ou peut-être le vide et le remords. Fathi portait un gilet de sauvetage. Il ne se rappelle de rien. Il s'est évanoui rapidement et ne s'est réveillé qu'à l'hôpital.

Les familles se demandent ce qui s'est passé lors du naufrage. Y-a-t-il eu un problème avec le bateau ? Ou y-a-t-il eu des problèmes entre les passagers ? Les événements ont peut-être pris une autre tournure que celle entendue jusqu'à maintenant ? Seul le **Forum Tunisien des Droits Economiques et Sociaux** a publié **un document** à propos du naufrage.

La nonchalance des autorités tunisiennes est un affront pour les familles qui n'en peuvent plus d'attendre. Pourtant une **commission d'enquête** réunissant des autorités des deux pays a été mise en place au sein du ministère des Affaires Etrangères, paraît-il. Mais impossible de vérifier cette information, personne au ministère des Affaires Etrangères n'a su donner la moindre indication par rapport à cette commission malgré nos nombreuses demandes. Le service de presse, la direction des affaires consulaires, la direction générale Europe se renvoient la balle et personne ne veut parler. " *Ils ne diront rien, pour eux l'affaire est finie* " explique un membre de la famille d'un disparu.

Enfin, seul le côté sécuritaire semble primer. En décembre 2012 le ministère de l'Intérieur recevait des patrouilleurs pour surveiller les côtes tunisiennes, en janvier 2013 il recevait un lot d'équipement policiers et militaires composé de 89 véhicules tout terrain, berlines, fourgons cellulaires, bus et quads, 80 paires de jumelles de vision nocturne, des caméras de surveillance et 200 gilets pare-balles. Les familles des disparus peuvent bien attendre. Les gouvernements tunisiens et européens sont bien plus occupés à s'assurer que personne ne passe les frontières.

Et en attendant une réponse, qui ne viendra peut-être jamais, à Jelma les familles des disparus attendent des nouvelles du test ADN qu'un membre de la famille de Rafik et de Hassan sont allés faire. Le père de Mohamed lui n'a pas été sollicité. Il ne le sera peut-être jamais.

Naufrage en Méditerranée : les familles dénoncent l'inertie de la Tunisie et de l'Europe

Le Point.fr - Publié le 14 septembre 2012

Les associations réclament une commission d'enquête sur le naufrage de Lampedusa, où une cinquantaine de migrants tunisiens ont disparu.

«Il faut cesser ce massacre !» Amor ne mâche pas ses mots. Place du 14-Janvier, à Tunis, jeudi 13 septembre, il proteste avec plusieurs autres familles pour demander des réponses sur les disparitions des harragas, ces émigrés qui embarquent sur des bateaux de fortune pour gagner irrégulièrement l'Europe. L'an dernier, son fils de 17 ans est parti. Il n'a jamais rejoint l'Italie. «Je n'étais pas d'accord. Je connais la France, je sais qu'il n'y a rien là-bas. Notre situation sociale n'est pas enviable, mais elle n'est pas médiocre non plus. Celui qui organisait l'opération a menti à ces jeunes. Il faut que cela s'arrête», lance ce père désormais président de l'Association des familles victimes de l'émigration clandestine.

La marche, organisée par le Forum des droits économiques et sociaux, devait se diriger vers la place des Droits de l'homme, située avenue Mohamed-V. Mais les familles, les portraits de leurs enfants entre les mains, en ont décidé autrement. Direction avenue Habib-Bourguiba. Puis l'ambassade d'Italie. Cris, pleurs, la police essaie de les dissuader. Rien à faire. Un cordon de sécurité

Zones d'ombre

«Ces parents ont raison ! lance un jeune aux abords de la marche. Il a fallu que des jeunes brûlent des pneus pour que le gouvernement publie la liste des noms des rescapés (du naufrage de la nuit du 6 au 7 septembre, NDLR). S'ils font plus de bruit, peut-être que le gouvernement bougera.» Le 10 septembre, dans la ville d'El Fahs, située à une soixantaine de kilomètres de Tunis, des échauffourées ont éclaté. Le commissariat mais aussi le poste de la garde nationale ont été incendiés, selon l'agence de presse tunisienne.

Le silence du gouvernement tunisien face au naufrage, qui a fait des dizaines de disparus, commençait à devenir pesant et les familles demandaient des explications. Une liste des 56 rescapés a été rendue publique le lendemain par le ministère des Affaires étrangères. Liste pourtant datée du 7 septembre. Le secrétaire d'État aux Migrations, Houcine Jaziri, et le ministre tunisien des Affaires étrangères, Rafik Abdessalem, se sont rendus sur place.

Plus d'une centaine de Tunisiens seraient partis le 6 septembre depuis Sfax pour parcourir les 225 kilomètres qui séparent la seconde ville du pays de l'île italienne Lampedusa. «On ne sait pas combien ils étaient sur le bateau. Les témoignages ne concordent pas. Certains évoquent 120 personnes, d'autres 136. Les noms non plus ne correspondent pas. On n'est même pas sûrs qu'il n'y avait qu'un bateau», explique Karima Souid, députée et assesseur auprès du président de l'Assemblée constituante.

Elle est l'une des cinq membres de la délégation mise en place, le 12 septembre, par l'Assemblée nationale constituante tunisienne chargée de suivre le dossier de ce naufrage. «Ce problème n'est pas nouveau, mais, là, il s'agit du drame de trop. C'est un drame national et la responsabilité est collective. Ce n'est pas la faute du gouvernement», estime la députée, qui regrette notamment que les Tunisiens arrivés la semaine dernière sur les côtes italiennes aient donné «de fausses identités» de peur d'être renvoyés en Tunisie. «Du coup, les noms ne correspondent pas aux fichiers.»

Lourd dispositif de surveillance

Les associations demandent la mise en place d'une commission d'enquête civile pour faire la lumière sur ce naufrage, mais aussi sur **les disparitions des Tunisiens depuis plus d'un an et demi**. Pour la députée, «il n'y a pas lieu de créer une commission d'enquête puisque c'est sur le sol italien». Elle concède que les autorités tunisiennes et italiennes doivent travailler de concert, mais explique que c'est le cas. De fait, en octobre, la Tunisie et l'Italie devraient se rencontrer afin d'établir un projet bilatéral visant à renforcer la sécurité côtière.

Un projet que dénonce le réseau Boat4People, qui milite pour une approche moins policière de la migration. Après avoir réussi à récupérer les coordonnées du naufrage, les activistes de Boat4People ont constaté que l'embarcation était couverte par un réseau GSM (téléphone portable) et des radars italiens. Elle était également dans la zone de recherche et de secours italienne, celle de contrôle des carabinieri et celle des gardes des finances, mais aussi dans une zone bénéficiant de l'appui aérien de Frontex, l'agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures. «Cela fait six dispositifs qui permettent de repérer un bateau qui coule. Si les pays européens avaient la volonté de secourir les migrants, ils pourraient être plus efficaces», dénonce Nicanor Haon, coordinateur de projet au sein du réseau, qui évoque «une politique du rejet des émigrés, surtout depuis la révolution (tunisienne, NDLR)».

Références

Presse tunisienne :

«Exclusif: Les noms des rescapés du naufrage de Lampedusa», Mosaique FM, 11 septembre 2012, <http://www.mosaiquefm.net/index/a/ActuDetail/Element/23697-Exclusif-Les-noms-des-rescap%C3%A9s-du-naufrage-de-Lampedusa.html>

«LAMPEDUSA Tous coupables !», Le Temps, 11 septembre 2012, <http://www.letemps.com.tn/article-69645.html>

«Un naufrage de trop», La Presse, 12 septembre 2012, <http://www.lapresse.tn/12092012/55187/un-naufrage-de-trop.html>

«Tunisie-Italie: Révision de l'accord bilatéral en matière de lutte contre l'émigration clandestine», Espace Manager, 13 septembre 2012, <http://www.espacemanager.com/politique/tunisie-italie-revision-de-l-accord-bilateral-en-matiere-de-lutte-contre-l-emigration-clandestine.html>

«Les sociétés civiles italienne et tunisienne mettent la pression», Le Temps, 29 septembre 2012, <http://www.letemps.com.tn/article-70219.html>

«الفجر نيوز» تنشر حقائق وأسرار فاجعة «الحرقان» قبالة سواحل إيطاليا
<http://www.alfajrnews.net/news/index.php/2012-03-13-11-01-09/7848-qq-----qq---?format=pdf>

سيدي بوزيد على وقع فاجعة «لمبدوزا»
شبان مفقودون.. وضعيات إجتماعية مزرية.. وانتظار محير للأهالي
<http://www.assabah.com.tn/article-76087-15092012.html>

محاكمة شاب متهم في أحداث الشغب أمام وزارة الخارجية
<http://www.assabah.com.tn/article-76880.html>

Tunisie #Tnac #Tunisia# فاجعة لامبيدوزا - الحرقة : الصميم :
<http://www.echsar.com/article-8301859>

Presse italienne :

«I misteri del naufragio di Lampedusa nessuna traccia dei morti e della nave », La Repubblica, 9 septembre 2012, http://palermo.repubblica.it/cronaca/2012/09/09/news/sbarchi_lampedusa-42213505/

«Naufragio con mistero», Corriereimmigrazione, 9 septembre 2012, <http://www.corriereimmigrazione.it/ci/2012/09/naufragio-con-mister/>

« Le immagini del naufragio a Lampiona », ANSA, 13 septembre 2012, http://www.ansa.it/web/notizie/videogallery/italia/2012/09/13/immagini-naufragio-Lampiona_7468884.html

« Sbarco con naufragio arrestati due scafisti », La Repubblica online, 13 septembre 2012, http://palermo.repubblica.it/cronaca/2012/09/13/news/sbarco_con_naufragio_arrestati_due_scafisti-42461437/

«Naufragio di Lampiono, recuperato il quarto cadavere », Hercole.it, 19 septembre 2012, http://www.hercole.it/index.php?option=com_content&task=view&id=34526&Itemid=111

Presse française :

«Naufrage d'une embarcation près de Lampedusa, une centaine d'immigrants à bord », Le Monde, 10 septembre 2012, http://www.lemonde.fr/europe/article/2012/09/07/naufrage-d-une-embarcation-pres-de-lampedusa-une-centaine-d-immigrants-a-bord_1756951_3214.html

« Il a fallu 72 heures au gouvernement pour présenter ses condoléances aux familles des victimes et des disparus », Radio Orient, 11 septembre 2012, http://www.radioorient.com/index.php?option=com_flexicontent&view=items&cid=86:revue-de-presse&id=95608:naufrage-au-large-de-lampedusa-emotion-bien-tardive

«Naufrage en Méditerranée: les familles dénoncent l'inertie de la Tunisie et de l'Europe », Le Point.fr, 14 septembre 2012, http://www.lepoint.fr/monde/naufrage-en-mediterranee-les-familles-denoncent-l-inertie-de-la-tunisie-et-de-l-europe-14-09-2012-1506276_24.php

«En Tunisie, le naufrage de Lampedusa suscite émotion et débat », Libération, 14 septembre 2012, http://www.liberation.fr/monde/2012/09/14/en-tunisie-le-naufrage-de-lampedusa-suscite-emotion-et-debat_846314

Liste des disparus du 6-7 septembre 2012



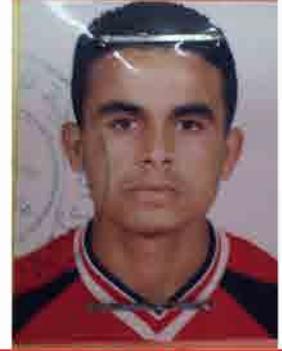
Dchichi Sfiene
16/01/1986 Tunis



Kamoun Bilel
06/05/1985 Tunis



Bouazizi Hazem
11/04/1993 Gafsa



Jarjir Anis
17/07/1979 Sfax



Aljlassi Saber
12/10/1986 El Omrane



**Alchihaoui Tawfik
Abdelhay**
19/08/1987 Al Kef



Kileni Mahrez
01/04/1990 El Omrane



**Haboubi
Mohamed**
11/06/1990 Tunis



Hinchiri Taher
26/08/1982 Tripoli



Alagerbi Soltan
26/07/1985 Sfax



Khizri Mohamed Ali
03/10/1984



El Barhoumi Hamza
04/08/1989 Jelma



Samaali Mohamed
13/11/1992 Jelma



Hamdi Rafiq
18/04/1985 Jelma



Medfaii Bacem
5/07/1988
Mergine



Zayni Issam

Boutara Rouchdi 07/08/1992 El Omrane	Ben Smida Aymen 12/07/1994 El Omrane	Yahiaoui Alaarbi 02/07/1995 Tunis	Chtila Ahmed 03/10/1983 Ben Arous
Ganouni Seifeddine 10/09/1990 Tunis	Alferchichi Karim 15/06/1994 Tunis	Elrfiki Aymen 27/10/1986	Alhaouach Mansour 10/02/1996 Tunis
Elakili Farouk	Al Ouni Ahmed	Ben Mabrouk Okba	Elaabed Ahmed
Alhammami Amine	Al Massoudi Aymen	Chanouf Tarek	Al Mhadheb Bilel

Ben Halima Nidhal	Hattoumi Mahamed 11/06/1990 Tunis	Sahnoun Bilel	Hamdi Abdelbasset 05/09/1973 Kabaria
Al Ferchichi Montassar Kabaria	Al Mejri Nabil Kabaria	Moufid Belhassen	Zeman El Ghani Bedii
El Zeyeti Issam	Kilani Mahres	El Moutehebi Bilel	El Moutehebi Bilel
El Hammami Ahmed			

Liste des disparus du 9 novembre 2012



Ben Dahr Bechir



Ben Mohamed Nebil
01/10/1977 El Fahs



Bhihi Hicham
07/08/84 Tunis



El Nafaty Helmi
09/09/1991
El Mernaqiya
Manouba

-III-Plus de 200 boat-people meurent des suites de tirs et d'un regard des secours

Watchthemed.net, 29.11.2013

Le 11 Octobre 2013, un nouveau bateau transportant plus de 400 boat-people a coulé après qu'un navire libyen aie fait feu sur lui. Plus de 200 personnes seraient mortes malgré l'opération de secours menée par les autorités maltaises et italiennes qui ont sauvé 212 personnes. Dans les semaines qui ont suivi, des témoignages détaillés de plusieurs survivants et les investigations du journaliste Fabrizio Gatti (Espresso, Italie) ont révélé un retard important dans l'organisation des secours. En l'absence de ce retard, de nombreux passagers auraient pu être sauvés. Nous avons analysé d'autres éléments de preuves techniques comme les données automatisées de suivi des navires (AIS) et les messages de détresse envoyés par les organismes de secours italiens et maltais. Ces éléments confirment les allégations des survivants, qui ont été en outre confirmée par réponse officielle au journal Espresso. La reconstruction des événements qui figure ci-dessous est basée sur les sources citées en fin de page. Elle sera mise à jour au fur et à mesure que de nouvelles preuves pourront nous parvenir.

A 22h00¹ environ, le 10 Octobre 2013 : un important groupe de boat-people composé essentiellement de réfugiés fuyant la Syrie sont transportés 10 par 10 dans un bateau en caoutchouc sur un grand bateau de pêche ancré au large du port de Zouara (Libye). Le Dr Jammo, l'un des passagers, a demandé au passeur combien de personnes étaient au bord. Il lui a répondu : « vous êtes environ 260 adultes et 100 enfants ». Le Dr Jammo estime toutefois qu'il y avait plus de 350 adultes et 150 enfants à bord (voir l'interview vidéo). Bien que le nombre exact de passagers ne soit pas connu, plusieurs autres survivants ont affirmé qu'il y avait plus de 400 personnes à bord, nombre auquel nous pouvons nous référer pour le reste des investigations.

A 1h00 environ, le 11 Octobre 2013 : Le bateau de pêche quitte le port Zuwarah.

A 3h00 environ : Un navire battant pavillon libyen berbère (probablement sous commandement des milices berbères présentes à Zouara) exige que les passagers reviennent au port, tout en restant en dehors de celui-ci. A bord, quatre à sept hommes, probablement vêtus en civil et armés d'AK-47. Le boat-people qui pilote le bateau utilise le téléphone satellite pour appeler l'organisateur du voyage à Zuwarah, et reçoit l'ordre d'obéir. Les hommes armés tirent des rafales en l'air pour effrayer les passagers et avancent vers la cabine du conducteur. Certains réfugiés élèvent leurs enfants dans l'air, les suppliant de ne pas tirer. Le bateau a un puissant projecteur porté sur le navire et la scène est clairement visible aux hommes en arme. Mais les coups continuent au moins vingt fois au cours de la nuit. Trois à quatre personnes sont blessées. Des coups sont également tirés sur la coque et à proximité du compartiment du moteur du bateau, y faisant progressivement entrer l'eau. Alors que l'identité du navire Libyen est encore inconnue, ces événements sont décrits avec précision par les survivants. L'un d'eux nous a montré ses blessures par balle.

A 6h00 environ : Le bateau battant pavillon berbère retourne vers la Libye. Les boat-people continuent en direction de Lampedusa. La montée de l'eau à l'intérieur du bateau est contenue à l'aide de la seule des deux pompes à eau encore en état, une ayant déjà cassée.

A 10h00 environ : Le pilote du bateau est informé par certains passagers situés dans la partie inférieure de la coque que beaucoup d'eau est entrée dans le bateau. Après vérification de la situation, il demande qui parle anglais et qui connaît le numéro italien pour les situations d'urgence en mer. Le Dr Jammo s'avance. Sur son téléphone portable, il a le numéro à appeler en cas d'urgence en mer, car il a fait avant de partir une capture d'écran à partir des commentaires d'un post sur la page Facebook « Al Kompis », un site d'informations suédois en langue arabe.

11h00 – 13h00 : Le Dr Jammo appelle le numéro des secours italiens. Il décrit l'appel de la manière suivante : « Je suis entré en contact avec le numéro de téléphone italien avant 11 heures le matin. Une femme a répondu, d'abord en italien puis en anglais : « Donnez-moi votre position exacte », dit-elle. Je lui ai donné notre position et j'ai dit : « S'il vous plaît, nous sommes sur un bateau au milieu de la mer, nous sommes tous syriens, beaucoup d'entre nous sont des médecins, nous sommes dans une situation dangereuse, le bateau va chavirer parce que l'eau monte à l'intérieure. Nous allons droit vers la mort, il y a plus d'une centaine d'enfants avec nous. S'il vous plaît s'il vous plaît, aidez-nous, s'il vous plaît... » (Voir l'interview vidéo).

Alors que l'appel de 11h00 n'a pas été confirmé par le centre de coordination des secours (MRCC) de Rome, les autorités italiennes ont reconnu avoir reçu un premier appel à 12h26 et un deuxième à 12h39. Le dernier appel a lieu à 12h56. Le Dr Jammo a également décrit plusieurs appels. Il dit qu'il a rappelé environ 90 minutes après son premier appel (vers 12h30). Il décrit la communication de la façon suivante : « Je l'ai rappelée, elle a dit : « OK, OK, OK ». J'ai compris qu'ils venaient vers nous. « Cependant, puisque rien ne se passait, il a appelé de nouveau. La femme m'a mis en attente et le téléphone a été repris par un homme. Il a dit : « Ecoutez, vous êtes dans la zone sous la responsabilité des autorités maltaises, pas des nôtres. Vous devez appeler la marine maltaise ». Je l'ai supplié : « S'il vous plaît, nous mourons » Il a répondu : « S'il vous plaît appelez les secours maltais maintenant. Je vais vous donner le numéro : 00356... » (Voir l'interview vidéo).

MRCC Rome a en outre confirmé au journal Espresso que, malgré que le navire était situé plus près de Lampedusa que de Malte (70miles nautiques soit 130 km de Lampedusa et 124 miles nautiques soit 230 km de Malte, voir carte), le bateau se trouvait dans la zone de recherche et secours (SAR) de Malte. La coordination des secours a donc été remise aux forces armées de Malte (AFM) à 13h00. Le MRCC Rome prétend avoir fourni l'identifié des bateaux les plus proches du navire en détresse à ce moment là, y compris le navire de la marine italienne ITS Libra et deux navires commerciaux Stadt Bremerhaven et le Tyrusland, respectivement à 25 et 70 miles nautiques de la position des boat-people en détresse.

13h34 : Après avoir vérifié la position du navire à travers la compagnie de téléphonie satellite Thuraya, le MRCC Rome envoie un message concernant le navire en détresse à travers le service de sécurité international SafetyNET et un avertissement Hydrolant à tous les navires présents en Méditerranée centrale, les informant de la détresse et de la position du navire (Voir le message d'alerte Hydrolant).

Méditerranée orientale. NAVIRE, 250 personnes à bord, DEMANDE D'ASSISTANCE position 34-20 – 18N 012-42-05 E. NAVIRES DANS LES ENVIRONS doivent maintenir une vigilance accrue. SECOURIR SI POSSIBLE. RAPPORTS AUX MRCC ROME.

A 13h34, le MRCC de Rome, les forces armées maltaises, et tous les navires dans la Méditerranée centrale sont ainsi informés de la détresse des boat-people et de leur position. L'analyse de l'AIS (Système d'identification automatique) données par Don Ferguson, analyste à la West Virginia University et bénévole à GISCorps, montre les mouvements de plusieurs navires dans les environs. Les données AIS fournissent la position de grands navires commerciaux ainsi que certains navires exploités par les gouvernements. Elles indiquent qu'au moment de l'appel au secours plusieurs bateaux de la Garde côtière italienne sont en opération au large des côtes de Lampedusa. Les données AIS montrent également plusieurs navires commerciaux qui sont venus moins de 50 km des boat-people (voir analyse AIS). Enfin, dans leur lettre au journal Espresso, les autorités italiennes ont confirmé que le navire de la marine italienne ITS Libra était situé à environ 27 miles nautiques (48 km) du navire en détresse. Aucun de ces navires ne se dirige vers la position des boat-people jusqu'à ce que le bateau chavire à environ 17h00. Les forces armées maltaises n'ont pas rendu public la position de leurs navires au moment de l'appel au secours (en particulier celle du P 61 qui a été envoyé pour procéder au sauvetage). Les bateaux des forces armées maltaises ne sont pas pris en compte par les données AIS.

13h00 – 15h00 : Au début, les passagers refusent que le Dr Jammo appelle les forces armées de Malte, car ils veulent aller en Italie. Malgré ce, de 13h00 à 15h00, le Dr Jammo appelle les forces armées Maltaises à plusieurs reprises. Après l'appel de Malte Dr Jammo appelle aussi le passeur à Zuwarah pour qu'il mette plus de crédit sur le téléphone satellite. Autour de 15h00, le Dr Jammo appelle Malte à nouveau et on lui dit que la position a été identifiée et que les secours arriveront dans 45minutes (Voir l'interview vidéo). Pendant ce temps, le navire continue de prendre de l'eau.

A 16h00 environ : Selon un communiqué de presse des forces armées maltaises, l'aéronef AFM B 200 détecte les migrants à environ 16h00. Le Dr Jammo appelle à nouveau et on lui dit que les secours arriveront dans une heure et dix minutes. La seconde pompe à eau ne fonctionne plus et l'eau monte rapidement dans la coque. Le Dr Jammo appelle à nouveau l'armée maltaise et leur supplie que l'équipage de l'avion fasse descendre les gilets de sauvetage et des canots gonflables pour commencer dès que possible l'évacuation du bateau (voir l'interview vidéo).

A 17h00 environ : Selon Dr Jammo, le navire a coulé en peu de temps aux alentours de 17h00. Une partie des passagers ne parviennent pas à quitter le bateau, car ils sont situés dans les petites cabines sur le pont.

17h07 : Selon la lettre du MRCC de Rome au journal Espresso, le MRCC est contacté par l'AFM Malte et informé du naufrage et des nombreuses personnes qui se trouvent à la mer. Le soutien de moyens italiens est demandé et le message est envoyé à Lampedusa. A 17h14 le navire de la marine italienne ITS Libra, situé à 10 miles nautiques soit 18km de là, est dirigé vers la position du naufrage. L'avion militaire maltais lance deux grands sacs remplis de gilets de sauvetage et un canot pneumatique. Il est bientôt rejoint par l'hélicoptère envoyé par le ITS Libra.

17h49 : Les données AIS montre que la vedette CP 302 de la garde côtière italienne part de Lampedusa suivi par la CP 301. Les vedettes sont suivis par deux navires de la garde des finances italienne (non pris en compte par les données AIS).

17h51 : Selon le communiqué de presse des forces armées maltaises, leur patrouilleur P61 atteint la position des boat-people et commence les secours.

A 18h00 environ : Le ITS Libra arrive sur la place.

18h15 : Les données AIS montre que deux grands bateaux de pêche italiens la Farmavia et Chiaraluna se dirigent vers le lieu du naufrage.

18h26 : Un deuxième message Hydrolant est envoyé à tous les bateaux situés dans la zone. Il fournit les coordonnées du naufrage (34-28N, 012-41 E), également indiqué sur la carte publiée par l'armée maltaise. Il place le navire à 61,4 miles nautiques ou 111km de Lampedusa et 118 miles nautiques ou 218km de Malte.

20h18 – 20h30 : Les données AIS montre CP 302 à destination, suivi par le CP 301.

Au cours de l'opération de sauvetage, l'AFM Malte sauve 147 personnes, et les actifs italiens 65 personnes, séparant souvent les familles dans le processus. 26 corps sont retrouvés. Considérant que 212 personnes ont été sauvées et qu'il y avait plus de 400 personnes à bord, on estime le nombre de morts à au moins 200 personnes.

Selon la reconstitution ci-dessus, l'incident a été causé par le navire Libyen qui a tiré sur le bateau des boat-people et fait prendre l'eau au bateau. Par la suite, le retard des secours après l'appel de détresse a conduit à ne pas prévenir la perte de plus de 200 vies. Le premier appel à 11h00 n'a pas été confirmé par le MRCC de Rome, mais compte tenu que le premier appel a été confirmé à 12h26 par les secours italiens, la garde côtière des navires de Lampedusa auraient pu être sur place à partir de 15h00, soit au moins 2 heures avant que le bateau ne coule. Plusieurs autres navires de commerce ainsi que le navire militaire ITS Libra auraient pu aider au sauvetage et ce dernier aurait couvert les 27 miles nautiques qui le séparaient des boat-people en moins de 1h30 considérant une vitesse de 20 nœuds.

Dans sa réponse par courriel au journal Espresso du 11 Novembre 2013, le MRCC de Rome justifie l'absence de déploiement des secours italiens en affirmant qu'il était de la responsabilité de Malte à le demander, car lui était attribué la coordination des secours. Malte n'a pas répondu à ces allégations.

Annexe 1 : Interview du Dr Mohanad Jammo, Fabrizio Gatti

Annexe 2 : Message Hydrolant

Annexe 3 : Analyse des données AIS

Annexe 4 : Carte des forces armées maltaises

Annexe 1 : Interview du Dr Mohanad Jammo, Fabrizio Gatti



Disponibile en ligne :

<http://video.espresso.repubblica.it/tutti-i-video/left-to-die-english/1248/1249>

Annexe 2 : Message Hydrolant

(111743Z OCT 2013)

HYDROLANT 2517/2013 (53)

(Cancelled by HYDROLANT 2600/2013)

EASTERN MEDITERRANEAN SEA.
VESSEL, 250 PERSONS ON BOARD, CAPSIZED AND ADRIFT
IN 34-28N 012-41E. VESSELS IN VICINITY REQUESTED
TO KEEP A SHARP LOOKOUT, ASSIST IF POSSIBLE.
REPORTS TO MRCC MALTA, PHONE: 356 215 7267,
FAX: 356 2180 9860, E-MAIL: RCCMALTA@GOV.MT
OR MRCC ROME, INMARSAT-C: 424744220,
PHONE: 39 065 908 4527, 39 065 908 4409,
FAX: 390 6592 2737, 3906 5908 4793,
E-MAIL: ITMRCC@MIT.GOV.IT,
UFFICIO3.REPARTO3@MIT.GOV.IT,
CGCP3REP4@MIT.GOV.IT.

(111626Z OCT 2013)

HYDROLANT 2512/2013 (53)

(Cancelled by HYDROLANT 2545/2013)

EASTERN MEDITERRANEAN SEA.
VESSEL, 250 PERSONS ON BOARD, REQUESTING ASSISTANCE
IN 34-20-18N 012-42-05E. VESSELS IN VICINITY
REQUESTED TO KEEP A SHARP LOOKOUT, ASSIST
IF POSSIBLE. REPORTS TO MRCC ROME,
INMARSAT-C: 424744220,
PHONE: 39 065 908 4527, 39 065 908 4409,
FAX: 390 6592 2737, 3906 5908 4793,
E-MAIL: ITMRCC@MIT.GOV.IT,
UFFICIO3.REPARTO3@MIT.GOV.IT,
CGCP3REP4@MIT.GOV.IT.

(111134Z OCT 2013)

The analysis of AIS data for 11 October 2013 provided by Don Ferguson, Geospatial Analyst at West Virginia University and GISCorps volunteer, demonstrates that five Italian coast guard vessels were in activity in the area around the island of Lampedusa at the time of events. Three were never dispatched to the location of distress (CP 312, 290, 401), while CP 301 and 302 were dispatched as of 17.49 and arrive on location as of 20.18. Several commercial in vicinity continue their path, while two fishing vessels, the Farmavia and Chiaraluna are directed to the point of incident as of 18.15. The AIS data analysis demonstrates that not a single vessel responded to the distress warning sent out in the area at 13 :34. Vessels were only dispatched after the boat capsized around 17 :00.

Annexe 4 : Carte des forces armées maltaises

